

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 209

MONTREAL, LE VENDREDI 10 SEPTEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## L'exemple à ne pas suivre

Josée Boileau

L'automne dernier, la campagne référendaire battait son plein au Canada. J'étais alors à Londres et jamais les journaux britanniques ne faisaient état de ce qui se passait chez nous, si ce n'est à la toute veille du référendum, puis pour en décrire brièvement les résultats. Pour le reste, le Canada était une vaste terre terne et sans relief dont il ne valait visiblement pas la peine d'entretenir les foudres.

Mais il y eut de très rares occasions où la politique canadienne eut droit de cité: dans des papiers politico-économiques de journaux sérieux où l'allusion au Canada servait en fait de repoussoir. S'il y avait un exemple à ne pas suivre en matière économique, écrivait-on, c'était bien celui du gouvernement canadien dont la politique anti-inflationniste avait entraîné un chômage record.

L'argument m'avait frappée. A mes yeux d'étrangère, la Grande-Bretagne vivait elle aussi de fortes difficultés économiques — les campements de mendiants dans les parcs londoniens en témoignaient avec éloquence — et tout ceci, ma foi, s'équivalait fort.

Au bout de quelques mois, j'ai toutefois compris que les problèmes britanniques étaient le résultat de choix politiques britanniques. Le libéralisme à la Margaret Thatcher expliquait une bonne part des faillites personnelles qui faisaient les grands dossiers des quotidiens.

Ainsi, sous Mme Thatcher, l'accès à la propriété avait été terriblement élargi parce que, disait-on, la pierre prend toujours de la valeur. L'acheteur d'une propriété privée pouvait donc emprunter à la banque 105% de sa valeur, devenir propriétaire sans payer un sou d'argent comptant.

L'effondrement immobilier qui a suivi a pris à la gorge les petits acheteurs, qui soudain perdaient tout: et la maison, et toute possibilité de remboursement auprès des institutions bancaires.

Ce drame économique de la classe moyenne britannique était pour moi une découverte, comme l'étaient pour mes interlocuteurs de là-bas notre TPS et notre taux de chômage galopant.

La dernière réunion des pays industrialisés, le G-7, au début juillet, m'a aussi laissé ce sentiment que sur fond de désespoir économique universel, chacun avait des problèmes qui lui étaient propres. Et le manque d'emplois en était justement un bel exemple.

Lorsque le président américain Bill Clinton qualifiait le chômage de «problème troublant», je lisais aussi qu'aux États-Unis, ce taux se situait à 7%. Or, chez nous, la moyenne officielle était plutôt de 11,3% de chômeurs, la pire performance du Groupe des sept.

**Le monde entier va mal,** 11,3% de chômeurs, la pire performance du Groupe des sept.

**le Canada aussi. Voilà,** Que le Canada était pire que l'Italie parce que là-bas le chômage est contenu sous la barre des 10%? Eu égard à la situation politique explosive qui prévaut actuellement dans la péninsule italienne, sans doute pas.

**tout est dit** Il fallait plutôt en comprendre que les impasses économiques communes à tous — déficit monstre, faible croissance économique, chômage — se conjuguent aussi à des facteurs internes qui relèvent, eux, des choix politiques, économiques et sociaux de chaque gouvernement.

Mon analyse s'arrête là. Je ne suis pas économiste et ne prétends pas savoir apprécier les stratégies des leaders de ce monde ou de la Banque du Canada, qui estime que la lutte à l'inflation est le meilleur moyen, même si bien long, de se sortir du marasme.

Sur la base de mes lectures, de mes séjours à l'étranger et de ce que j'observe du marché du travail actuel, toutefois je m'interroge. Avidement de promesses éclatantes, mais de débuts d'idées qui nourriraient ma réflexion de citoyenne préoccupée de l'avenir.

Je présume que l'électeur moyen est comme moi, désireux que ses gouvernants prennent au sérieux ses inquiétudes et tentent de l'aider à s'en sortir en lui amenant des pistes de solutions.

C'est pourquoi il faisait tout drôle d'entendre mercredi à la fois la première ministre Kim Campbell et son vice-premier ministre Jean Charest dire que le manque d'emplois est un problème universel et qu'aucun engagement précis ne serait fait à ce chapitre pendant la campagne électorale.

Au premier jour de la campagne, les dirigeants conservateurs voulaient peut-être éviter ainsi les folles promesses, mais il en ressortait plutôt la fâcheuse impression qu'ils s'en lavaient les mains. Le monde entier va mal, le Canada aussi. Voilà, tout est dit.

Evidemment, l'électeur moyen n'est pas bête et ne croira pas un mot du politicien qui, en 1993, tenterait de lui vendre des châteaux en Espagne et le plein emploi en moins de douze mois.

Mais il me semble aussi qu'en 1993, l'électeur moyen s'attend à ce qu'on lui explique très concrètement quel avenir l'attend sur la base de ses préoccupations qui sont pour l'heure faites de pain et de beurre.

A défaut de grands projets, au moins quelques mesures, quelques programmes. Il faut être bien déconnecté de la société canadienne pour croire qu'à ce chapitre le silence peut tenir lieu de campagne électorale.

Je présume que l'électeur moyen est comme moi, désireux que ses gouvernants prennent au sérieux ses inquiétudes et tentent de l'aider à s'en sortir en lui amenant des pistes de solutions.

C'est pourquoi il faisait tout drôle d'entendre mercredi à la fois la première ministre Kim Campbell et son vice-premier ministre Jean Charest dire que le manque d'emplois est un problème universel et qu'aucun engagement précis ne serait fait à ce chapitre pendant la campagne électorale.

Au premier jour de la campagne, les dirigeants conservateurs voulaient peut-être éviter ainsi les folles promesses, mais il en ressortait plutôt la fâcheuse impression qu'ils s'en lavaient les mains. Le monde entier va mal, le Canada aussi. Voilà, tout est dit.

Evidemment, l'électeur moyen n'est pas bête et ne croira pas un mot du politicien qui, en 1993, tenterait de lui vendre des châteaux en Espagne et le plein emploi en moins de douze mois.

Mais il me semble aussi qu'en 1993, l'électeur moyen s'attend à ce qu'on lui explique très concrètement quel avenir l'attend sur la base de ses préoccupations qui sont pour l'heure faites de pain et de beurre.

A défaut de grands projets, au moins quelques mesures, quelques programmes. Il faut être bien déconnecté de la société canadienne pour croire qu'à ce chapitre le silence peut tenir lieu de campagne électorale.

Je présume que l'électeur moyen est comme moi, désireux que ses gouvernants prennent au sérieux ses inquiétudes et tentent de l'aider à s'en sortir en lui amenant des pistes de solutions.

C'est pourquoi il faisait tout drôle d'entendre mercredi à la fois la première ministre Kim Campbell et son vice-premier ministre Jean Charest dire que le manque d'emplois est un problème universel et qu'aucun engagement précis ne serait fait à ce chapitre pendant la campagne électorale.

L'ÉCONOMIE

### Un nouveau procès pour Allen Gosset

PAGE A-2



L'ÉCONOMIE

### La construction chute de 8% au Québec

PAGE A-5



MONTREAL

### FFF: Des frissons dès la conférence de presse

PAGE A-5

## L'OLP reconnaît l'État d'Israël

Hostiles à Arafat, les mouvements radicaux palestiniens jurent de poursuivre la lutte armée

Tunis (AFP et Reuter) — Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a signé le texte portant reconnaissance de l'État d'Israël par l'OLP, a annoncé hier en fin de soirée à Tunis un de ses proches collaborateurs.

M. Arafat a apposé sa signature sur ce document après que le Comité exécutif de l'OLP eut donné son accord à ce texte.

Le document de reconnaissance de l'OLP a été remis hier peu avant 23h30 locales au ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Johan Jeorgen Holst, qui se trouve dans la capitale tunisienne.

Le ministre norvégien devait prendre l'avion immédiatement de Tunis pour Jérusalem où il remettra le texte ce matin au premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin. Ce dernier signera à son tour un texte portant reconnaissance de l'OLP par Israël.

L'annonce de cette signature a été faite immédiatement après la fin de la réunion du Comité exécutif de l'OLP, siégeant à Tunis.

Cette réunion a eu «un résultat positif», a déclaré un proche conseiller de Yasser Arafat, M. Bassam Abou Charif, sans donner plus de précisions.

La réunion du Comité exécutif a pris fin hier peu avant 23h00 locales, à l'issue de près de 5 heures de débats.

M. Abou Charif a ajouté que la discussion sur les deux sujets à l'ordre du jour — la reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël et l'accord sur l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés — a été «animée». L'OLP et Israël ont tourné hier une page de l'histoire du Proche-Orient en acceptant de se parler ouvertement sans recourir à la violence. Le principe de la reconnaissance

VOIR PAGE A-10: OLP

Autres informations en page B-4

## Une bière, un vote?



PHOTO FC

NON, Jean Chrétien n'a pas tenté, hier, de soudoyer les contribuables d'Halifax. Mais campagne électorale oblige... Pendant que le chef libéral réclamait que le Canada se dote de plus de percepteurs d'impôts pour contrer les fraudeurs, Kim Campbell, en visite en Ontario, parlait de coupures possibles dans les programmes sociaux, tandis que Lucien Bouchard s'inquiétait des «mauvaises habitudes» de Radio-Canada. Nos informations en page A-5.

## L'affaire «Tapie»

L'Italie a son opération «mains propres», la France l'opération «pieds propres»

La journée d'hier a été bien remplie et plutôt positive pour Bernard Tapie, qui a reçu le soutien de la région marseillaise et a marqué des points dans son bras-d'acier avec l'UEFA: la justice suisse a ordonné à celle-ci de suspendre la décision d'exclusion de l'OM de la Coupe d'Europe. L'action entamée auprès de la justice suisse par l'OM contre la décision de l'UEFA a porté ses fruits. Le juge Juerg Hug, du tribunal de Berne, a ordonné à l'UEFA d'admettre à nouveau Marseille parmi les clubs habilités à disputer la Coupe d'Europe des clubs champions cette saison. Cette mesure temporaire demeurera tant que les poursuites de l'OM contre le bien-fondé de la décision de l'UEFA n'ont pas été jugées au fond, a estimé le juge.

CHRISTIAN RIOUX

CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Cet été, la France n'a vécu qu'au rythme de l'affaire Tapie. Des partisans aux simples amateurs de football, du café du Commerce au restaurant du coin, le feuillet de l'Olympique, l'équipe de football de Marseille dirigée par le flamboyant Bernard Tapie, a passionné le pays et fait palpiter les cœurs. Quand la sanction de l'Union européenne de football bannissant la première équipe française du championnat d'Europe est tombée mardi, ce fut la consternation.

Champion de l'Hexagone, 10 fois détenteur de la coupe de France, l'OM comme on dit, c'est un peu la Sainte Flanelle française. Imagi-

nez le Canadien exclu des matchs de la coupe Stanley. Imaginez Ronald Corey accusé d'avoir soudoyé des joueurs des Nordiques pour que son équipe termine première de la division Adams. Imaginez enfin qu'on ait découvert dans le jardin de Joe Sakic, des Nordiques, les 50 000\$ de la transaction. Voilà ce qui tourmente la France depuis que le joueur de Valenciennes, Jacques Glasman, accuse le directeur général de l'Olympique, Jean-Pierre Bernès, de lui avoir offert 200 000 francs pour «ne pas forcer son talent» lors du match du 20 mai, un match crucial pour le championnat de France.

## Cronenberg, comme une fierté nationale

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Au Festival of Festivals de Toronto qui ouvrait son Arendez-vous cinéma hier soir avec *M. Butterfly* de Cronenberg, le 7e art ne se résume pas à ces salles obscures. On le retrouve au Musée Royal de l'Ontario, à travers une fascinante exposition intitulée *Les étranges objets de David Cronenberg*. En avant pour les «machines à écrire insectes» de *Naked Lunch*, pour les créatures à têtes de mouches de *The Fly*, pour les cerveaux en explosion de *Scanners*; objets et maquettes hautement insolites servis avec les dessins qui ont inspiré toutes les créatures monstrueuses du plus imaginaire des cinéastes canadiens, le tout commenté, raconté.



Art et cinéma se mélangent ici. Quant au cinéaste, il est assailli, porté en triomphe comme une fierté nationale. Bien avant qu'il ait réalisé il y a deux ans son immortel *Naked Lunch* qui le faisait sortir des ornières plus spécifiquement monstrueuses de son cinéma habituel, pour gagner ses vrais gallons d'auteur désormais international, il était adoré ici.

David Cronenberg est un enfant de la ville de Toronto, et le York Quay Center s'en souvenait hier soir. Il lui offrait une grande réception d'honneur après que dans une projection gala, *M. Butterfly* ait fait l'ouverture du festival qui durera jusqu'au 18 septembre.

Mais assez bizarrement, le dernier Cronenberg est peut-être le moins Cronenberg de tous. Qu'on se comprenne: on retrouve bien ici dans un Pékin qui ressemble étrangement à Interzone de *Naked Lunch*, les mêmes décors de paysage avant tout intérieurs qui sont la signature du cinéaste. Mais ici, on a affaire à un Cronenberg assagi, épuré. Finis les corps disloqués et les grandes métamorphoses. On gagne en force ce qu'on

VOIR PAGE A-10: FESTIVAL

## Les implants mammaires peuvent aussi attaquer le cerveau

JOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

Déjà connus pour les problèmes physiques qu'ils causent aux femmes qui en portent, voilà que les implants mammaires peuvent endommager le cerveau et le système nerveux, affirme un neurologue américain.

Les recherches du Dr Bernard Patten ont été présentées hier à Vancouver au Congrès mondial de neurologie qui s'y tient présentement. Le Dr Patten tire ses conclusions d'une étude des dossiers de plus de 1000 femmes ayant subi ce type d'intervention.

Mais cette découverte scientifique ne vient que confirmer ce que les femmes elles-mêmes disent depuis longtemps, indiquait hier Mme Marcella Tardif, présidente du réseau «Je sais» qui regroupe 3500 membres et qui, au Canada, a mené la lutte sur le dossier des implants mammaires. Mme Tardif est par ailleurs une toute nouvelle candidate pour le NPD dans le comté fédéral de Laval-Ouest.

«Pour nous, cette découverte, ce n'est pas très nouveau, disait-elle hier au DEVOIR. Toutes les femmes qui portent des implants ont parlé de changements dans leur comportement. Mais les médecins nous répondaient que ça se passait entre les deux oreilles!»

Les recherches du Dr Patten sont elles-mêmes controversées dans la communauté médicale. Des chercheurs ont déjà soulevé la possibilité que les implants mammaires puissent être à l'origine de l'arthrite rhumatoïdale, de dermatoses, du lupus et de plusieurs maladies de la peau. Faire le lien avec le cerveau est une nouveauté.

Professeur adjoint de neurologie du Collège de médecine de Houston, le Dr Patten affirme qu'il a rencontré

VOIR PAGE A-10: CERVEAU

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A9	
Agenda culturel...B8	Le Monde.....B4	
Annexes classées...B2	Montréal.....A3	Météo
Avis publics.....B2	Mots croisés.....B2	
Culture.....B7	Plaisir.....B1	Nuageux
Économie.....A6	Politique.....A5	Max: 15
Éditorial.....A8	Les Sports.....B6	Détails en B2

VOIR PAGE A-10: TAPIE

## LES ACTUALITÉS

# Les médecins inquiets du précédent de Saint-Eustache

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

Les médecins québécois se disent inquiets du précédent créé par le ministre Marc-Yvan Côté au Centre hospitalier Saint-Eustache, en permettant l'embauche d'un ou plusieurs anesthésistes étrangers.

On sait que pour résoudre le problème aigu de pénurie d'anesthésistes dans cet hôpital de la périphérie montréalaise, le ministre Côté a permis exceptionnellement de recourir aux services de spécialistes étrangers. Une Vietnamiense résidant en Floride, le Dr Hung, serait sérieusement envisagée pour combler l'un des deux postes disponibles.

Ce précédent dénote un manque total de vision de la part du gouvernement, estime la Fédération des médecins résidents du Québec, qui regroupe 2000 membres. «Il y a sept ans, dit le Dr Denis Soulières, président de la Fédération, ce même gouvernement imposait de lourds contingents dans les facultés de médecine, abolissant plus de 50 postes de résidents. On disait alors qu'on produisait trop de spécialistes.»

Mais le comble, selon le Dr Soulières, c'est qu'en juin dernier, à la Table de concertation réunissant les intervenants du milieu de la santé, au moment où les pénuries d'anesthésistes étaient choses concrètes et qu'un hôpital en était quasi fermé, le ministre annonçait que le nombre de résidents dans les spécialités médicales allait encore diminuer au cours des prochaines années. «Les fonctionnaires nous disent que les spécialistes seront trop nombreux dans dix ans, s'insurge le Dr Soulières. Alors qu'on sait que la population vieillit et qu'on en aura de plus en plus besoin.»

Mais bien sûr, poursuit-il, faire venir un spécialiste déjà formé à l'étranger coûte moins cher au gouvernement québécois que d'investir dans la formation d'un jeune médecin. «On va chercher nos spécialistes à l'étranger comme le font les Saoudiens. Mais c'est la qualité de nos soins qui est ainsi remise en question.»

Ce qui irrite encore plus la Fédération est le fait qu'un résident québécois, Anh Tai Lê, était prêt dès juin à travailler au Centre hospitalier de Saint-Eustache. Mais son contrat avec le gouvernement l'obligeait à pratiquer en régions éloignées. «Le ministre l'a écarté pour des raisons purement bureaucratiques, dit Denis Soulières, en disant qu'on ne voulait

pas créer de précédents. Mais ça ne dérange pas le gouvernement d'en créer un de toute manière en allant chercher des anesthésistes étrangers.»

L'annonce du ministre Marc-Yvan Côté a aussi étonné la Corporation professionnelle des médecins du Québec. «Nous sommes les premiers surpris par cette annonce, dit Adrien Danvino, directeur adjoint au Service d'études médicales à la Corporation. Car si le ministre veut régler rapidement le problème de pénurie d'anesthésistes à Saint-Eustache, il ne s'y prend pas de la bonne façon.»

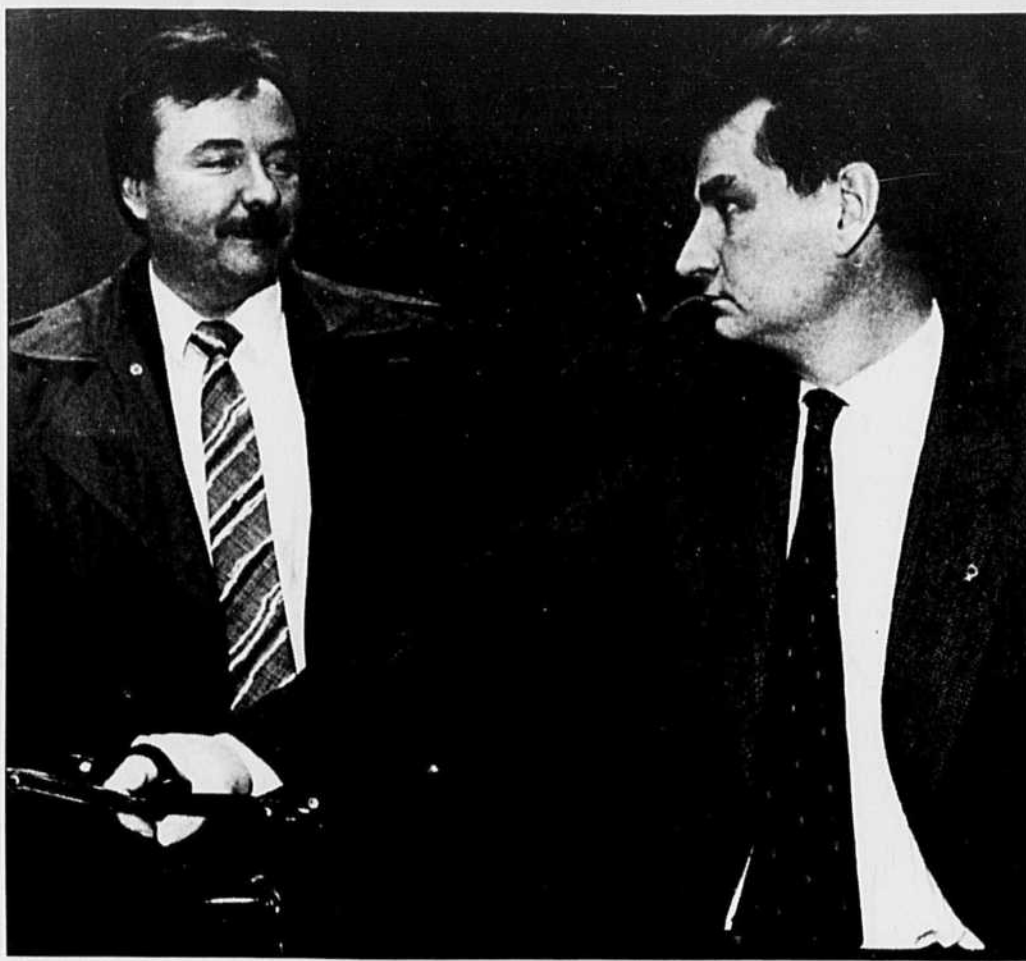
Car les règles d'admission de médecins étrangers au Québec sont strictes et demandent un certain temps, dit le Dr Danvino. Tout candidat accepté doit en effet se soumettre à une série de mesures de contrôle: examen du Conseil médical canadien, examen au Québec, un an de résidence dans un hôpital et enfin, évaluation finale au terme de cette échéance.

«Les lois à ce sujet sont claires, dit Adrien Danvino. Si on crée des précédents pour une spécialité, il y en aura pour d'autres et nous n'aurons plus aucun contrôle.»

L'indépendance professionnelle d'un anesthésiste étranger peut donc prendre plus d'une année, dit le Dr Danvino. Et si Québec entend respecter les règles, l'anesthésiste de Floride ou de Vancouver recruté à Saint-Eustache devra donc passer une année sous la surveillance d'un autre anesthésiste... inexistant à l'heure actuelle. «Il y a visiblement quelque chose qui ne va pas dans ce dossier», ajoute Adrien Danvino.

L'attachée de presse du ministre Côté, Marie-Claire Ouellet, affirme pourtant qu'il n'est pas question que le ministre outre passe les règlements en vigueur. Elle ajoute qu'il est de toute manière prématuré d'annoncer quoi que ce soit dans ce dossier. «On ne peut pas dire à ce stade-ci qu'aucun médecin québécois ne pourra combler ce poste. On négocie très fort en ce moment et toutes les possibilités sont envisagées.»

Le Dr Denis Soulières, quant à lui, est fort sceptique sur cette question. Le règlement de la Corporation professionnelle des médecins relatif aux spécialistes étrangers est purement discrétionnaire, dit-il. «Et on sait que la Corporation est très influencée par le ministre de la Santé. On pourra donc faire une exception et laisser tomber l'année de résidence.» Cela s'est déjà produit dans le cas de psychiatres et de pédiatres français venus pratiquer au Québec.



Allen Gosset et son avocat Serge Ménard, en 1988.

# Allen Gosset devra subir un nouveau procès

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

Allen Gosset, ce policier de la Communauté urbaine de Montréal qui avait abattu un Noir, Anthony Griffin, d'une balle à la tête en 1987, devra subir un nouveau procès.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a ordonné la reprise du procès au cours duquel le policier avait été acquitté.

Dans sa décision, le plus haut tribunal au pays a établi que le juge de la Cour supérieure qui a entendu le procès avait donné des directives erronées au jury en lui demandant d'établir si l'accusé avait une «intention criminelle» en braquant son revolver en direction de la victime.

Avec sa décision, la Cour suprême a donné raison à la Cour d'appel du Québec.

Il y a cinq ans, un jury avait acquitté le policier de l'accusation «d'homocide involontaire résultant d'un acte illégal». Toutefois, la Cour d'appel du Québec avait annulé l'acquiescement et ordonné un nouveau procès pour des motifs similaires à ceux qu'invoque la Cour suprême du Canada.

Dans sa décision, la Cour suprême souligne que le juge de la Cour supérieure a commis une erreur de droit lorsqu'il a demandé au jury de déterminer si Allen Gosset avait une intention criminelle lorsqu'il a tiré sur Anthony Griffin. Une erreur qui a pu modifier l'issue du procès, affirme le

juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, qui a rédigé le jugement.

En fait, le juge Lamer croit qu'il aurait fallu appliquer un critère objectif à la conduite du policier Gosset, soit celui «de la diligence qu'observerait un policier raisonnablement prudent dans les circonstances».

«Un policier qualifié et expérimenté devrait, en matière de négligence pénale, satisfaire à une norme de diligence plus sévère que la personne ordinaire relativement au maniement des armes à feu», ajoute le juge Lamer.

«Si l'on ne présente aucune preuve laissant supposer que M. Gosset n'était en mesure de satisfaire à son obligation de diligence dans les circonstances, alors le policier doit être déclaré coupable», explique le juge Lamer dans la décision de la Cour suprême.

Les réactions n'ont pas manqué à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada.

Pendant que la Ligue des Noirs du Québec saluait ce jugement «qui pourra permettre que justice soit faite», selon les termes de son président Dan Philip, la Fraternité des policiers de la CUM a déploré «ce retour en arrière de six ans».

«On aurait bien sûr aimé que la décision soit autre», a expliqué le président de la Fraternité, Yves Prud'Homme.

M. Prud'Homme a toutefois souli-

gné que, «pour que justice soit faite, il faut qu'un procès se déroule dans un climat serein». Le président de la Fraternité a dit souhaiter que l'émotion ne soit pas aussi intense cette fois.

La mort d'Anthony Griffin avait donné lieu à un examen sévère des relations entre la police de la CUM et la communauté noire.

Le président de la Fraternité soutenait toujours hier que «la couleur de la peau n'avait rien à voir dans cet incident».

L'avocat qui avait défendu Allen Gosset, Serge Ménard, s'est dit déçu de la décision de la Cour suprême. «Un procès est toujours une épreuve. Une épreuve de plus pour mon client», a-t-il dit.

Me Ménard demeure optimiste quant au résultat d'un nouveau procès. «Je suis convaincu que, à la suite des instructions que la Cour suprême a dictées au prochain juge à l'endroit du prochain jury, l'acquiescement sera prononcé à nouveau», a dit Me Ménard.

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada précise que, pour que l'accusé soit trouvé coupable «d'homocide involontaire coupable résultant d'un acte illégal», il faut prouver que l'acte illégal a causé la mort de la victime; que la faute est imputable à l'accusé; que l'acte illégal est un acte dangereux; et qu'une personne raisonnable aurait prévu le risque de mort.

## Il gagne à la loterie et se fait... presque voler

Ottawa (PC) — Un individu s'est presque fait voler ses gains à la loterie dans un dépanneur, à Ottawa, a indiqué la police.

Ayant commandé un café chez le dépanneur, l'homme, qui avait acheté un billet du Lotto 6-49 le 3 septembre, demanda au propriétaire de la boutique de vérifier s'il avait gagné quelque chose.

Lorsque le propriétaire du dépanneur plaça le billet dans la machine à loterie, des cloches ont retenti, indiquant qu'il s'agissait d'un billet gagnant, a précisé le sergent de police Léo Janveau.

On lui annonça alors qu'il avait remporté un lot de 20\$, a poursuivi M. Janveau. Et lorsque l'individu a demandé qu'on lui remette son billet, on lui répondit qu'il était coincé dans la machine.

Le gagnant n'y alla pas par quatre chemins et appela immédiatement la police qui, une fois sur les lieux, découvrit que le lot valait bien plus que 20\$, 2655,40\$ exactement.

Charles Ohh, 58 ans, et Shirlyi Ohh, 54 ans, de Nepean, en Ontario, font maintenant face à des accusations de vol d'une somme dépassant 1000\$ et de fraude de plus de 1000\$.

# Au Courant déplore les nouvelles subventions qu'offre Hydro-Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le mouvement Au Courant estime que les clients d'Hydro-Québec, et en particulier les abonnés du secteur résidentiel, vont faire les frais des «nouvelles subventions tarifaires et des privilèges de paiement» accordés aux grandes entreprises.

Au Courant réagissait ainsi à l'annonce, mercredi, par le ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, de trois nouvelles options tarifaires au profit des grandes entreprises, qui pourront obtenir désormais une stabilisation de leurs augmentations de tarifs à long terme, obtenir des réductions de tarifs en cas de difficultés financières et payer en argent américain pour évi-

ter la consommation de fluctuations. Mme Bacon a aussi annoncé la levée du moratoire sur la signature de contrats secrets, dans le cadre du programme de «contrats à risques partagés».

Mme Daphna Castel, porte-parole d'Au Courant, juge inadmissible qu'Hydro-Québec ait pu préparer des modifications tarifaires de cette envergure en marge des travaux publics de la commission parlementaire, responsable d'examiner en public les propositions tarifaires de la société d'État.

Ces mesures, dit-elle, ont «pour résultat général de transférer une partie des charges financières des grandes entreprises consommatrices d'électricité aux autres catégories de clients d'Hydro-Québec; d'augmenter les ventes et de stimu-

ler la consommation d'électricité; et, de favoriser la conversion à l'électricité d'entreprises utilisant d'autres formes d'énergie, comme avec le programme d'assurance-évolution».

Mme Castel ajoute que le gouvernement et Hydro-Québec stimulent ainsi artificiellement la demande en électricité pour continuer de la faire coïncider avec les prévisions trop optimistes du Plan de développement, approuvé par Québec.

Le groupe Au Courant estime, enfin, que la nouvelle politique de «développement intégré» de certaines rivières du Québec vise probablement à «neutraliser l'opposition» à certains projets hydro-électriques en faisant miroiter une aide économique à d'autres secteurs économiques, comme le développement touristique.

## Conflit Québec-Nouveau-Brunswick

# Les négociations progressent

Fredericton (PC) — Le Québec et le Nouveau-Brunswick ne sont plus très loin de la conclusion d'un accord en vue d'abolir les barrières au commerce entre les deux provinces.

Cependant, on n'est toujours pas parvenu à s'entendre sur l'épineuse question de la mobilité de la main-d'œuvre.

«C'était évident, dès le début des discussions, que ce serait un sujet délicat», a déclaré hier le ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick, Denis Losier.

Il a tout de même affirmé que des progrès avaient été accomplis et qu'un comité de fonctionnaires continuait de discuter avec Québec dans l'espoir de parvenir à une entente.

Le Nouveau-Brunswick s'efforce depuis des années d'obtenir que Québec assouplisse son Code du travail, qui se trouve à exclure les tra-

vailleurs de la construction de l'extérieur des chantiers syndiqués de la province.

Par ailleurs, le ministre Losier a souligné que les deux provinces avaient fait des progrès vers un assouplissement des restrictions à la vente de biens et services au Québec par des entreprises de l'extérieur de la province.

À l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick, il est interdit aux entreprises québécoises de soumissionner pour des contrats gouvernementaux, à moins qu'on ne les y invite.

Ce règlement avait été adopté en guise de réplique aux dispositions semblables en vigueur au Québec.

M. Losier a indiqué qu'il ne manque plus que l'accord formel des deux gouvernements et quelques éclaircissements mineurs pour divulguer cette entente sur les approvisionnements des gouvernements.

## Le syndrome de la mort subite du nourrisson expliqué?

Toronto (PC) — Des chercheurs Torontois ont découvert que les victimes du syndrome de la mort subite du nourrisson pourraient décéder à cause d'un mauvais fonctionnement de cellules pulmonaires spéciales sensibles à l'oxygène.

Une étude réalisée par des médecins de l'Hôpital pour Enfants malades de Toronto a permis de découvrir que certaines cellules pulmonaires ont pour fonction de déterminer si les poumons reçoivent une quantité suffisante d'oxygène. Si le niveau d'oxygène est trop faible, ces cellules émettent un produit chimique qui ordonne à l'organisme de respirer plus profondément, explique le Dr Ernest Cutz, un pathologiste.

Si ces cellules fonctionnent toutefois de façon désordonnée, un niveau d'oxygène dangereusement faible peut passer inaperçu par l'organisme et l'enfant peut en mourir.

Les résultats de ces recherches ont été publiés dans la dernière édition du magazine scientifique britannique *Nature*.

EN BREF

## LE TICKET MODÉRATEUR SERAIT UNE MAUVAISE IDÉE

Toronto (PC) — Une étude commandée par le premier ministre de l'Ontario conclut que le recours à un ticket modérateur dans le système de santé est une mauvaise idée. Il ne règle pas le problème du financement des soins de santé, ne favorise pas une utilisation plus responsable du système et pénalise les gens à faibles revenus, indique le rapport du Conseil du premier ministre sur la santé, le bien-être et la justice sociale. En outre, tout ce débat sur le ticket modérateur passe sous silence le véritable problème: la nécessité de gérer plus efficacement le système, indique le rapport. Les auteurs du rapport sont: Greg L. Stoddart, de l'Université MacMaster, Morris L. Barer et Robert G. Evans, de l'Université de la Colombie-Britannique, et Vandna Bhatia, du Conseil de la santé de la région de Durham. Plusieurs gouvernements au Canada, dont celui du Québec, songent à imposer un ticket modérateur dans la santé.

## LES CANADIENS PEUVENT VOTER À L'ÉTRANGER

Ottawa (PC) — Les Canadiens et Canadiennes à l'étranger pourront exercer leur droit de vote pour la première fois dans l'histoire, à l'occasion des élections du 25 octobre, a rappelé hier Elections Canada. Grâce à un nouveau système de bulletin de vote spécial, les citoyens canadiens peuvent maintenant voter par correspondance à une élection fédérale s'ils résident à l'étranger depuis moins de cinq ans (ou plus longtemps, dans certains cas). Cependant, ils doivent envoyer une demande d'inscription à Elections Canada sans tarder. Les électeurs inscrits recevront une trousses contenant un bulletin de vote spécial sur lequel ils inscriront le nom du candidat de leur choix dans leur circonscription électorale. Après le 28 septembre, on pourra se procurer la liste des candidats de chaque circonscription en s'adressant à toute mission diplomatique canadienne ou en composant le 1-800-267-VOTE (8683) ou le (613) 993-2975, a fait savoir Elections Canada.

## QUÉBEC ACCUEILLE LE SECRÉTARIAT PERMANENT DES VILLES DU PATRIMOINE

LE DEVOIR — La ville de Québec a été choisie, hier, pour accueillir le Secrétariat permanent des villes du patrimoine mondial. C'est à Fès, au Maroc, lors du deuxième Colloque international des villes du patrimoine mondial et de l'Assemblée constitutive de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, que cette décision fut prise. Les maires de 56 des 81 villes désignées par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine mondial ont choisi à l'unanimité la ville de Québec. Lors du premier Colloque tenu à Québec, en juillet 1991, les 44 villes présentes avaient signé la Déclaration de Québec et un comité directeur provisoire, présidé par le maire Jean-Paul L'Allier, avait été mis sur pied pour diriger les travaux d'une équipe technique, installée à Québec, qui devait préciser le mandat du futur Secrétariat permanent.

## SUBVENTION AU CENTRE L'HIRONDELLE

LE DEVOIR — Pour un cinquième année consécutive, le Centre L'Hirondelle à Montréal procédera à la formation de nouveaux arrivants au marché de travail, grâce à une subvention d'Emploi et Immigration Canada. L'Hirondelle est un service d'accueil et d'intégration des immigrants qui existe depuis 1979, et pour 1993 le gouvernement fédéral lui versera 496 600\$ pour assurer la formation de 12 «tôliers et tôlières de précision» et de 12 «commis à la comptabilité informatisée». Ces étudiants, qui proviennent de 20 nationalités différentes, bénéficieront aussi d'un service de placement fourni par l'organisme. Depuis quatre ans, 75 immigrants ont suivi les cours de formation de L'Hirondelle et 62 d'entre eux se sont trouvés par la suite un emploi.

## LE DÉFI DE L'ALPHABÉTISATION

(Le Devoir) — Au Canada et aux États-Unis, on compte environ 30 millions d'adultes qui sont des analphabètes fonctionnels. Le sujet pose un «défi d'alphabetisation» aux deux pays et fera l'objet d'exposés de spécialistes ou de divers représentants politiques aujourd'hui à l'ambassade canadienne à Washington. L'initiative de l'ambassadeur John de Chastelain permettra au sénateur Paul Simon (démocrate de l'Illinois) qui fut à l'origine du National Literacy Act, de décrire les meilleures voies pour amener ces analphabètes à satisfaire aux normes élémentaires de l'écriture et de la lecture.

**avis de demande d'un permis d'alcool**

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérées, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée et être adressée à: La Régie des alcools, des courses et des jeux, 1 rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
La Taverne du Sergent Recruteur Inc. 4650, boul. St-Laurent Montréal H2T 1R3	production artisanale de bière	4650, boul. St-Laurent Montréal H2T 1R3
PERRIER, Georges Bar L'Interpool 10215, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 956-821	Autorisation de spectacles dans un Bar	10215, boul. St-Laurent Montréal
3090-6960 QUEBEC INC. 256, Pérignon Riesling Dossier: 1056-639	1 Bar avec danse et spectacles	20, boul. de Montagne Boucherville
GIULIANO SEVO, EMIDIO CIAMPINI Bistro Montgolfier 5300, St-Martin Ouest Localux 6 7 8, Laval Dossier: 931-733	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	5300, St-Martin Ouest Localux 6 7 8, Laval
GINGRAS, André Restaurant Au Populaire Enr. 465, Sylvie Laval Dossier: 1025-667	Augmentation de capacité dans 1 Restaurant pour vendre	605, rue Principale Laval
175685 CANADA INC. Café Acropolis Enr. 104C, boul. Desjardins Ste-Thérèse Dossier: 952-044	Augmentation de capacité d'un Centre sport	104C, boul. Desjardins Ste-Thérèse
3093-5118 QUEBEC INC. Racks B.B.Q. 1254, rue Mackay Montréal Dossier: 465-526	Autorisation de danse et spectacle dans 1 Bar Permis additionnel 1 Bar sur terrasse (Suite à cession)	1254, rue Mackay Montréal
PROGFRANC LTEE A.L. Van Houtte 3550, Côte des Neiges #700 Montréal Dossier: 950-592	Augmentation de capacité d'un Restaurant pour vendre existant	175, Ste-Catherine Ouest Montréal
3090-2720 QUEBEC INC. Andrew's 870, de Maisonneuve Est Bureau M-35, Montréal Dossier: 1049-964	Permis additionnel de 1 Bar (Demande amendée)	870, de Maisonneuve Est Bureau M-35, Montréal

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

**Québec**

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

Bijouterie  
**GAMBARD**  
Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

## Le Camp spatial devra se plier aux exigences d'Ottawa

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Avant de toucher le moindre centime des 5,1 millions\$ promis par Ottawa, le nouveau conseil d'administration du futur Camp spatial de Laval devra satisfaire aux multiples exigences de l'offre de contribution fédérale, dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Jusqu'à maintenant, tant le Bureau fédéral de développement régional chargé du dossier que la Corporation du Camp spatial avaient refusé de rendre public le document rédigé en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique.

Plus tôt cette semaine, le directeur général du Bureau fédéral, M. Guy Bédard, a clairement indiqué que la corporation privée devra satisfaire à toutes les conditions de l'offre avant de bénéficier des deniers publics fédéraux.

Au terme du document de 16 pages, le Camp spatial devra s'assurer la libre jouissance du terrain ou sera érigé le futur complexe, modifier la composition de son conseil d'administration, disposer des contrats octroyés sans appel d'offres, procéder à l'avenir à des soumissions publiques, mettre sur pied un comité de suivi du projet, obtenir la participation de commanditaires privés et s'assurer du versement de la contribution du gouvernement québécois.

Premier élément problématique, le Camp spatial doit d'abord s'assurer de la cession en bonne et due forme par Ville de Laval d'un terrain de 600 000 pieds carrés.

On se souviendra que Ville de Laval a pris possession par paiement de taxe de parcs (500 000 pi. ca) et achat (100 000 pi. ca) un terrain destiné au Camp spatial jusque-là propriété de la société immobilière Ivanhoe.

Devant l'éventualité d'une contestation judiciaire en regard de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur les cités et villes et de la Charte même de la Ville, la Ville a dû rétrocéder la propriété et conclure un échange de

terrains avec Ivanhoe.

Or, selon une opinion juridique du cabinet Beaupré Trudeau qui circulait hier dans les salles de presse, cette nouvelle transaction «contrevient aux dispositions législatives pertinentes et ne confèrera à la Corporation (du Camp spatial) aucun titre valable de propriété dans le terrain».

Selon les avocats mandatés par l'ancien conseil d'administration du Camp spatial, la Ville n'a pas le pouvoir de rétrocéder un terrain obtenu en paiement de la «taxe de parcs», d'autant qu'elle le fait sans compensation et au détriment de son «fonds parcs».

Les aviseurs soutiennent en outre que la transaction risque de compromettre les projets de lotissement des autres terrains d'Ivanhoe.

Enfin, ils questionnent sérieusement l'habileté juridique de la Ville à se départir d'un immeuble à titre gratuit au bénéfice d'une corporation privée.

Cette question devra être éclaircie rapidement puisque le terrain doit servir de caution à un emprunt bancaire de plus de 11 millions\$ exigé par Ottawa.

Le Camp spatial devra également élargir la composition de son conseil d'administration qui doit être majoritairement formé de représentants d'entreprises et d'institutions de recherche et d'enseignement de la région directement liés au domaine spatial.

Dès son élection, mercredi soir, le nouveau président du Camp spatial, M. Guy Archambault, a indiqué qu'il tenterait de recruter dans un premier temps l'astronaute Robert Bondar.

A court terme, afin d'assurer la poursuite des travaux et le paiement des honoraires des firmes de professionnels au dossier, le Camp spatial devra aussi convaincre Ottawa d'honorer les contrats de plus de 25 000\$ qui ont été octroyés sans appel d'offres, en dépit des exigences on ne peut plus claires fixées dès le départ par le gouvernement fédéral.

Le nouveau président du conseil d'administration a d'ailleurs consacré une partie de sa journée hier à préparer la prochaine invitation aux soumissions pour les contrats de construction.

De plus, comme l'exige Ottawa, le conseil devra mettre sur pied un comité de suivi formé des partenaires financiers qui surveillera la construction et le respect des budgets.

Pour obtenir la contribution fédérale, le Camp spatial de-

vra en outre recueillir 4,3 millions\$ au cours des deux prochaines années auprès de commanditaires.

Enfin, les deniers fédéraux ne viendront qu'une fois définitivement acquise la contribution provinciale de 3,4 millions\$ provenant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (1 million\$), du Secrétariat aux affaires régionales de Laval (1,5 million\$) et de la Société Innovatech du Grand Montréal (900 000\$), trois organismes qui ont eux-mêmes leurs propres exigences.

## Le maire Vaillancourt contre-attaque

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Pris à partie par des allégations concernant les interventions de son cabinet dans l'octroi des contrats au futur Camp spatial, le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a contre-attaqué hier par la voix de son parti.

Le président du Parti Pro des Lavallois, M. Robert Plante, a accusé le candidat à la mairie d'Option Laval, M. Jean Rizutto, de complicité dans la tentative de dénigrer le projet à Montréal le mois dernier.

«Plutôt que de défendre le Camp spatial, le Parti Option Laval et son chef ont au contraire tenté de tout faire pour discréditer le projet à partir de l'annonce du soi-disant démentement», a-t-il fait valoir.

À l'appui de ses prétentions, M. Plante a transmis aux médias une déclaration sous serment d'un citoyen de Laval, M. Jean-Jacques Duquette, qui affirme avoir appris de la bouche d'un organisateur d'Option-Laval, M. Philippe Garceau, que le Camp spatial ne serait «jamais implanté à Laval», et ce, cinq jours avant l'annonce du démentement.

M. Plante en conclut que l'organisateur de M. Rizutto sa-

vait que «le Camp spatial déménageait à Montréal».

Il accuse donc Option-Laval de «connivence» avec l'ancien conseil d'administration du Camp spatial et de travailler «à l'encontre des intérêts des Lavallois».

Rejoint à ses bureaux, le chef d'Option Laval a réfuté hier ces accusations. M. Rizutto a fait valoir que son parti n'avait jamais caché ses inquiétudes sur la cession problématique par Laval du terrain destiné au Camp spatial.

Dans toutes ses interventions publiques, communiqués et correspondance, M. Rizutto affirme s'être fait le défenseur du projet lavallois.

«Je suis fier du projet, et il doit rester à Laval, a-t-il dit. Tout ce qu'on demande, c'est qu'on fasse toute la lumière pour connaître le fond de l'histoire.»

Selon lui, «le maire Vaillancourt est rendu à trouver n'importe quelle excuse pour se débarrasser d'une patate chaude».

Le chef du parti du maire de Laval, M. Robert Plante, est président de la Corporation de développement économique de Laval, une société para-municipale.

Jusqu'à tout récemment, il siégeait lui-même au conseil d'administration du Camp spatial.

### Festival international du cinéma fantastique

## Des frissons... dès la conférence de presse

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Le lancement officiel du deuxième Festival international du cinéma fantastique (FICF) a pris des allures de film de série B hier, à Montréal.

Après l'annonce de la programmation du festival, des représentants des médias réunis dans un hôtel du centre-ville ont harcelé Sylvain Krief, délégué général du FICF, pour obtenir des explications sur des factures non payées et des chèques sans provisions émis par la compagnie SKP qui finance le festival, au cours des derniers mois.

M. Krief s'est embrouillé dans ses explications avant de lancer ses propres accusations.

Des documents obtenus par LE DEVOIR montrent que le 16 août dernier, la Cour du Québec, district de Montréal, a condamné SKP à verser 11 318,34\$ aux Services cinématographiques IXION communications. La boîte s'occupait des relations publiques du FICF l'an dernier et n'a pas encore réussi à se faire payer.

Elle n'est pas la seule. Dans une lettre datée du 8 septembre dernier, le réalisateur néo-zélandais Peter Jackson affirme que Sylvain Krief n'a jamais payé les 3200\$ américains qu'il lui doit pour son voyage à Montréal l'an dernier. Lui et le scénariste Fran Walsh étaient venus présenter leur film *Braindead*, en compétition au premier festival. Jackson avait finalement remporté le Grand Prix de la meilleure scène et le Prix de la meilleure bande sonore.

Les échanges et les quiproquos ont duré des mois. On aurait promis aux Néo-Zélandais de les payer à Montréal, puis, à leur retour en Nouvelle-Zélande. Un premier chèque émis par Sylvain Krief ne se serait jamais rendu; un autre n'avait aucune provision.

La dernière lettre télécopiée par le réalisateur Jackson se termine sur un post-scriptum éloquent: «Boil Krief alive!»

Hiroimi Athara qui est venue pré-

## La fête du bizarre

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

La seconde édition du Festival international de cinéma fantastique de Montréal (FICF) débute son grand happening du frisson le 1er octobre prochain. Pendant 13 jours, l'horreur et le fantastique vont se relayer au cinéma Palace, rue Saint-Catherine ouest.

Une cinquantaine de films réalisés récemment dans une vingtaine de pays, de la France aux États-Unis, en passant par l'Islande, l'Inde et le Japon, sont à l'honneur cette année. Douze de ces longs métrages se présentent en compétition officielle.

Le comédien Gabriel Arcand préside le jury de sept membres qui comprend notamment la comédienne-animatrice Joanne Côté et la comédienne Danielle Proulx.

Le FICF s'ouvre sur une projection en première mondiale de *Re-*

turner le film japonais *Tetsuo II* (Prix des effets spéciaux) a eu des problèmes similaires: après plusieurs promesses et excuses de Krief, elle n'a pas réussi à se faire rembourser 1500\$ de frais de déplacement.

Le photographe Jean Guérin, qui était présent à la rencontre de presse, a affirmé qu'on ne lui avait même pas remboursé 63\$ de pellicules et que ses photos de l'an dernier étaient utilisées depuis pour de la publicité, sans autorisation.

M. Krief a d'abord refusé de commenter toutes ces questions. «Il faut laver le linge sale en famille», répétait-il sans cesse, tout en embrouillant la situation par des réponses confuses et décousues.

Puis, devant l'insistance des journalistes, le délégué général du festival a finalement lancé sa propre bombe: une preuve notariée, datée du 14 décembre 1992, qu'un certain Henry Welsh, un des trois propriétaires des Services IXION, s'était engagé à acheter 25 000\$ d'actions de la SKP, qui soutient le FICF.

M. Welsh n'a pas nié le fait, mais avance qu'on l'a trompé sur la solvabilité de la compagnie dans laquelle il pensait investir.

«Quand les chèques ont commencé à rebondir et que ma compagnie (IXION) n'a pas été payée, je n'étais plus intéressé à m'impliquer financièrement dans SKP», a-t-il dit.

Son avocate, Me Denise Duseault, a rajouté que ce problème était tout à fait indépendant. «Si la somme est due, que M. Krief entreprenne des actions contre nous».

Quoi qu'il en soit, cet imbroglio en deux actes a semé tout un émoi dans la salle, jusque dans les rangs des commanditaires de l'événement dont le budget d'opération est d'environ 350 000\$.

«Je n'ai pas vu souvent de confusion de ce genre, concluait Pierre Boilard, directeur du secteur Médias et Commandites chez Pepsi-Cola, impliqué dans le FICF. Pour l'instant, on fait enquête de notre côté, mais note association tient toujours.»

*turn of the Living Dead III*, en compagnie du réalisateur Brian Yuzna. Son collègue James Glickenhous a les honneurs de la soirée de clôture avec son film *Slaughter of the Innocents*.

Les noms des œuvres et des artistes primés seront dévoilés au cours de cette finale.

La fête du bizarre et du sanglant s'étend à d'autres manifestations: la Cinéma-thèque québécoise présente des classiques du genre pendant le premier week-end du FICF; une soirée est consacrée au cinéaste italien Dario Argento le 8 octobre; une quinzaine de courts métrages d'animation dans la veine rouge et noire sont projetés avant les films en compétition.

Les représentations s'enchaînent de 14h00 à 22h30. Les séances d'après-midi coûtent 4\$, celles du soir 6\$. Des carnets et des passeports sont disponibles à prix avantageux. On peut se renseigner au 844-1313.

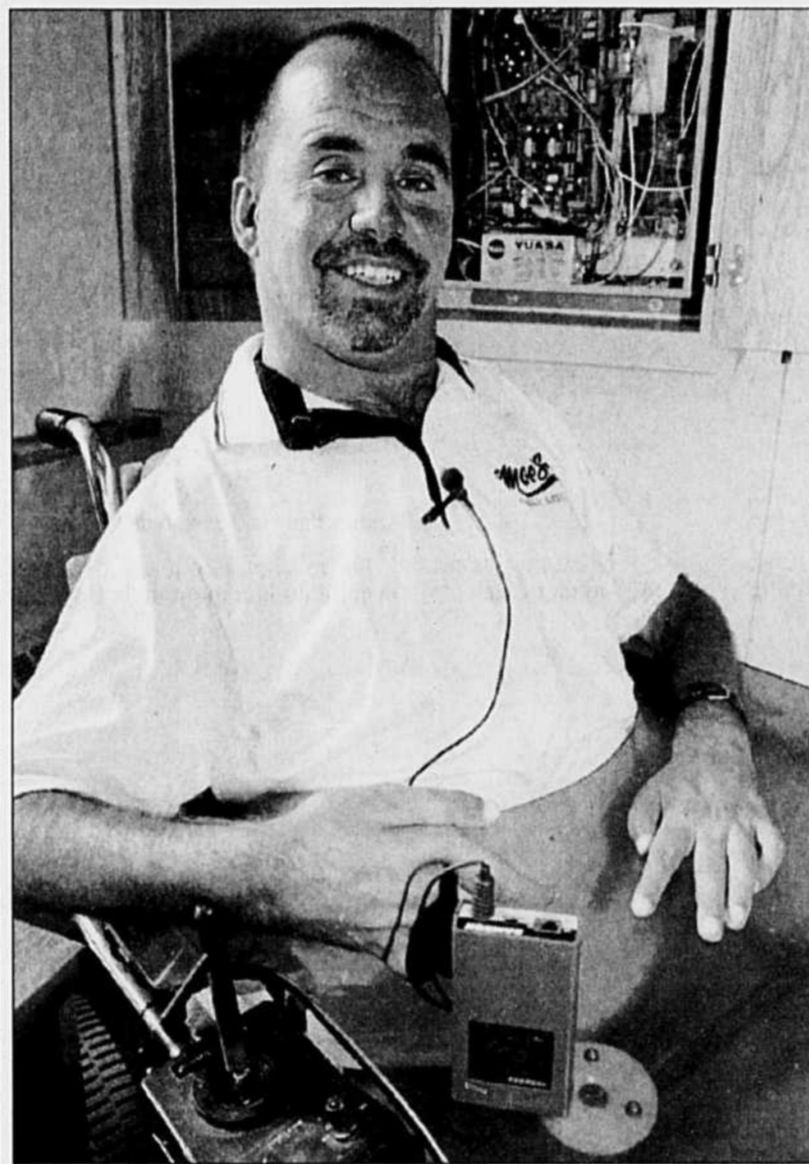


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Doug Webb montre lors d'une rencontre de presse le nouveau dispositif vocal qui maximise l'autonomie des personnes handicapées.

## Une commande vocale qui facilite la vie des personnes handicapées

LE DEVOIR

Les handicapés physiques pourront ouvrir toutes les portes grâce à la technologie dite du «contrôle vocal de l'environnement».

L'Institut de réadaptation de Montréal vient de se doter de ces outils de «reconnaissance de la voix» qu'elle met à la disposition de ses patients.

Confiné à un fauteuil roulant, paralysé des bras et des jambes, un individu pourra maintenant, à distance, ouvrir ou fermer portes, radio, télévision, modifier l'éclairage ou la ventilation. Sophistiqué, le contrôle vocal de l'environnement obéit simplement à la voix de l'utilisateur.

«Cet outil augmente l'autonomie, la sécurité et la qualité de vie du bénéficiaire. Il diminue également sa dépendance auprès du personnel infirmier et le prépare à un éventuel retour à domicile», souligne Micheline St-Jacques, la directrice des soins infirmiers à l'Institut.

Le contrôle vocal de l'environnement est l'une des nombreuses applications de la domotique, l'informa-

tique appliquée à domicile.

Projet novateur, il s'inscrit à l'intérieur du mandat de l'Institut de réadaptation de Montréal qui veut «optimiser l'autonomie de ses bénéficiaires».

### RÉSULTATS

Tirage du 93-09-08

4 21 23 29 33 40

Numéro complémentaire: 41

GAGNANTS LOTS

6/6	1	2 206 663,60 \$
5/6+	6	110 333,20 \$
5/6	187	2 832,10 \$
4/6	12 261	82,80 \$
3/6	240 178	10,00 \$

Ventes totales: 15 144 683,00\$

Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$

Prochain tirage: 93-09-11

### Extra

Tirage du 93-09-08

NUMÉROS	LOTS
388320	100 000\$
88320	1 000 \$
8320	250 \$
320	50 \$
20	10 \$
0	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Les prières non exaucées de deux novices

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

Richard Lafèche et Renaud Roy devront continuer de prier Notre-Dame de la Solitude de Montréal dans l'immeuble que leur a légué le fondateur de l'Oratoire du même nom.

La Cour supérieure a rejeté leur demande de modification des conditions du legs testamentaire de Paul Gauthier, le pieux légataire.

De son vivant, M. Gauthier vouait une grande dévotion à Notre-Dame de la Solitude de Montréal. Propriétaire d'un immeuble de la rue Sherbrooke, il avait transformé une partie de cet immeuble en lieu de prière. Il l'avait baptisé l'Oratoire Notre-Dame de la Solitude.

Il y avait toutefois un petit problème. L'Archevêché de Montréal n'a jamais accordé le statut d'oratoire à cet immeuble, en dépit des démarches de son propriétaire.

En août 1989, Paul Gauthier meurt en Italie à l'âge de 63 ans. Dans son testament, il lègue son immeuble de la rue Sherbrooke à deux novices, MM. Lafèche et Roy, pour que «l'Oratoire Notre-Dame de la Solitude reste un lieu de prière».

En novembre 1989, les deux novices de l'Oratoire deviennent pro-

priétaires de l'immeuble. Ils veulent poursuivre l'œuvre de leur donateur et demandent à nouveau à l'Archevêché de Montréal de reconnaître l'œuvre des «Serviteurs de Notre-Dame de la Solitude».

En janvier 1990, on leur confirme que «la maison sise rue Sherbrooke n'a jamais été reconnue par l'autorité légitime de l'Eglise catholique».

Les deux disciples de l'Oratoire Notre-Dame de la Solitude en ont eu assez. Ils ont alors demandé à la Cour supérieure que la condition testamentaire qui leur était imposée (pour que l'Oratoire Notre-Dame de la Solitude reste un lieu de prière) soit déclarée nulle en raison du refus de l'Archevêché de Montréal de reconnaître le lieu de culte.

La Cour supérieure rejette les arguments des deux disciples. Dans sa décision, le juge Jean Legault se contente d'écartier le recours que les deux disciples ont utilisé. Mais s'il avait eu à trancher le débat, il aurait été porté à conclure à la nullité de tout le testament de M. Gauthier. Il est clair, dit-il, que M. Gauthier a légué son immeuble aux deux novices, pour qu'ils poursuivent son œuvre. Le legs de l'immeuble devrait être carrement annulé si l'œuvre de Notre-Dame de la Solitude n'était pas poursuivie, a estimé le juge Legault.

## Les cols bleus négocient toujours

LE DEVOIR

Les cols bleus poursuivent leurs négociations avec la Ville de Montréal. Depuis le dépôt des nouvelles offres de l'administration municipale la semaine dernière, le syndicat des 4060 cols bleus est le seul à maintenir le dialogue. «Ils sont encore en négociations» a confirmé hier Michel Quellet, porte-parole de la Ville. De leur côté, les cols blancs au-

raient entrebâillé la porte à leur employeur. Des pourparlers auraient été amorcés avec ce syndicat, a affirmé le porte-parole. Toutefois, le syndicat des cols blancs maintenait hier que les ponts étaient coupés avec la Ville et que les discussions ne reprendraient qu'avec le dépôt de nouvelles offres patronales. Quoi qu'il en soit, les syndicats et Montréal ont jusqu'au 15 septembre pour négocier un nouveau contrat de travail.

SOLENO, BOMBARDIER INC GROUPE MATÉRIEL DE TRANSPORT et CANADIAN AIR LINES présentent

Vivez le

# MEXIQUE

à Montréal

DU 7 AU 12 SEPTEMBRE

Semaine culturelle mexicaine.

Le Gesù

7, 9, 10, ET 11 SEPTEMBRE

Place des Nations (Métro Ile Sainte-Hélène)

12 SEPTEMBRE, 14h30 à 19h30

Célébration de l'indépendance mexicaine et grande fête populaire.

INFORMATIONS: (514) 861-4036 • 1-800-263-0903

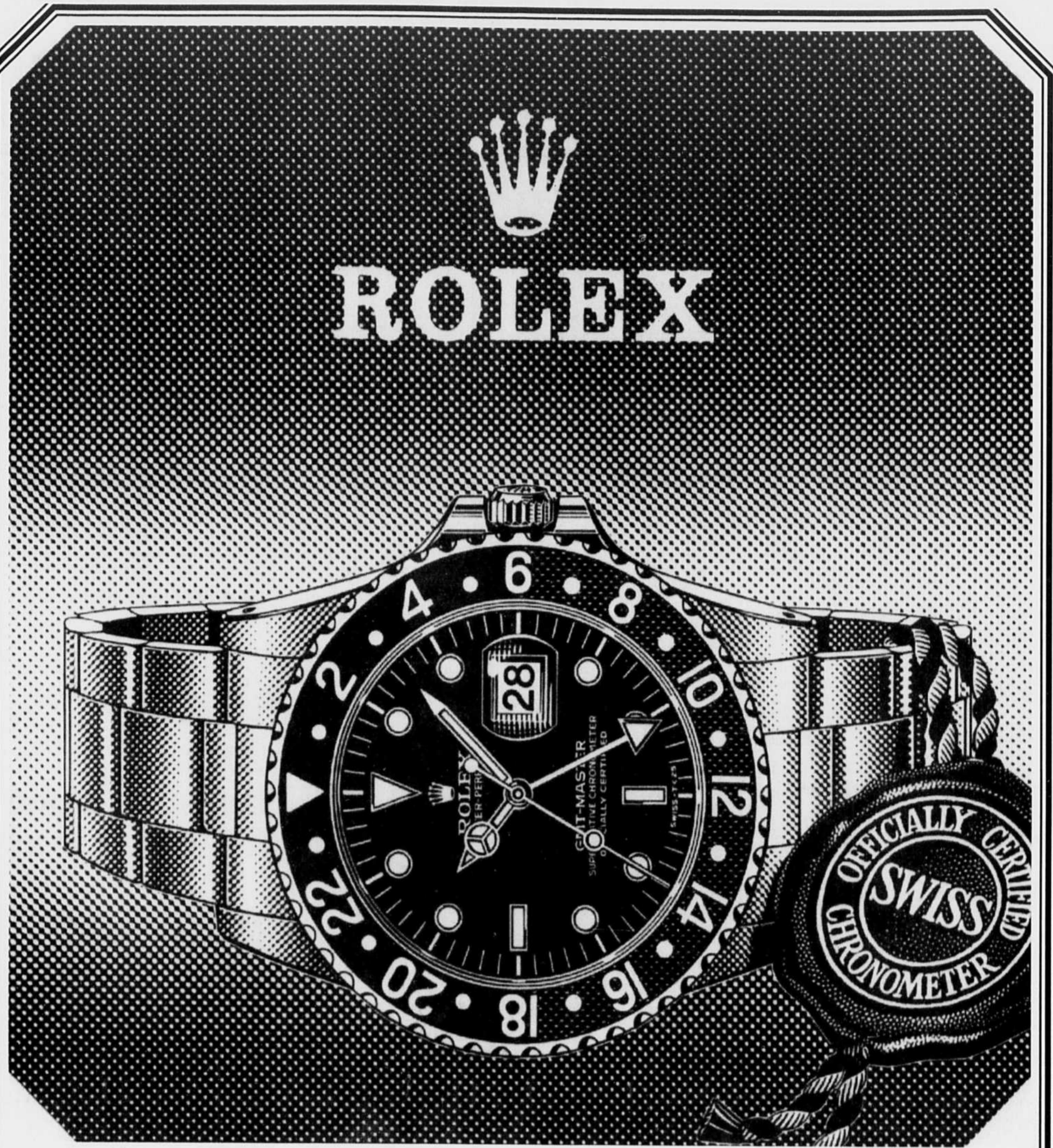
Nous remercions également: TÉLÉGLOBE CANADA, BELL HELICOPTER, BANQUE NATIONALE DU CANADA, LE DEVOIR, SIRTEC, AMF, CORONA, CONSTRUCTION SOTER, ROCHE ASSOCIÉS, GROUPE LACTEL, BANQUE SCOTIA, MONENCO, SOCIÉTÉ DE L'ÎLE NOTRE-DAME, VILLE DE MONTRÉAL, LES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS, CONSULADO GENERAL DE MEXICO EN MONTRÉAL, ASSOCIATION CULTURELLE XOCHIPILLI.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2  
Fax: (514) 845-1874 Tél: (514) 845-1874

La maîtrise des intangibles



Distinguez-vous  
avec style

*Bijouterie* **GAMBARD**

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville, 866-3876

**866-3876**

# LE DEVOIR

# POLITIQUE



## «Il y aura des coupures... peut-être»

Kim Campbell mise sur la collaboration des provinces en ce qui a trait aux programmes sociaux

Utica, Ont. (PC) — Les programmes sociaux ne pourront pas être complètement à l'abri des effets de la lutte au déficit, a indiqué la première ministre Kim Campbell.

«C'est évident, et les Canadiens le savent bien, qu'enfin, il faudra faire des coupures dans les programmes sociaux... peut-être», a déclaré Mme Campbell après avoir répondu aux questions des citoyens et agriculteurs de la circonscription conservatrice de Durham.

«Il faut avoir la coopération des provinces pour trouver ensemble les coupes que nous pouvons faire dans

les dépenses du gouvernement fédéral de façon à minimiser les effets sur les services sociaux et maximiser les coupures qui touchent l'administration», a-t-elle expliqué.

Invitée à préciser sa pensée, Mme Campbell a rappelé que 60% du budget fédéral était destiné aux provinces, en particulier pour les programmes sociaux. «Il faut y faire face. La façon d'y parvenir dépendra des négociations avec les provinces et de leur coopération. Si les provinces ne veulent pas coopérer, il faudra faire les choses unilatéralement, mais ce n'est pas ma préférence», a-t-elle dit.

Mais, selon Mme Campbell, la principale menace contre les problèmes sociaux se trouve dans l'accroissement du déficit et de la dette.

La chef conservatrice a aussi refusé de revenir sur ses déclarations de mercredi concernant l'emploi. Elle avait alors indiqué qu'elle ne prévoyait pas une baisse importante du chômage avant le tournant du siècle.

«Le commentaire que j'ai fait (mercredi) reflète l'analyse des économistes qui ont analysé la question», a-t-elle ajouté.

En fait, Mme Campbell a décidé de jouer la carte de la franchise. «Je ne veux pas éviter la vérité», a-t-elle

déclaré avec vigueur, après une journée passée à mener une campagne d'un style différent.

Après une entrevue à la télé locale, elle a visité l'usine Binney & Smith, de Lindsay, qui fabrique les produits Crayola. Présentant cette entreprise comme un exemple pour l'avenir, Mme Campbell a participé à une table ronde avec une quinzaine d'employés. Contrairement à la coutume, c'est elle qui les a interrogés, tout en prenant des notes avec intérêt.

Elle s'est ensuite rendue à Utica pour participer à une assemblée publique et répondre aux questions d'agriculteurs de la région.

## Chrétien veut plus de percepteurs d'impôts

MICHEL HEBERT  
PRESSE CANADIENNE

Charlottetown — Le chef libéral Jean Chrétien affirme que Revenu Canada a besoin d'un plus grand nombre de percepteurs pour coincer les fraudeurs qui soustraient chaque année entre 60 et 100 milliards\$ au Trésor public.

«Avec toutes les tricheries et l'ampleur du marché noir, nous devons renforcer l'application de la loi», a déclaré M. Chrétien lors de son passage à Charlottetown, hier.

Questionné lors d'une émission matinale de radio sur l'avenir d'un centre de traitement de la TPS, qui sera bientôt construit dans l'Île-du-Prince-Édouard, M. Chrétien a indiqué que l'avenir était plutôt rose pour Revenu Canada.

«Le personnel de Revenu Canada ne diminue pas, surtout avec tout ce qui se passe en ce moment — le marché noir, les contrats en-dessous de la table, etc», a-t-il dit sur les ondes de la station CHLQ.

«Tout le monde doit payer son dû, il y a trop de gens qui s'en tirent sans rien déboursier», a-t-il soutenu.

M. Chrétien a ajouté au bénéfice des journalistes qui suivent sa tournée qu'il ne s'objecte pas à l'idée d'augmenter le nombre de percepteurs de Revenu Canada pour mettre fin à cette économie parallèle.

«Nous pourrions être obligés d'augmenter le personnel de Revenu Canada pour percevoir nos revenus, a-t-il précisé. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais nous avons un problème majeur à régler.»

Le fardeau fiscal imposé aux Canadiens est devenu si lourd, a-t-il expliqué, que le marché noir est devenu épidémique. En conséquence, le gouvernement fédéral y perd des «tonnes d'argent». «Certains experts parlent de 60 milliards\$, d'autres de 100 milliards\$.»

Jean Chrétien a confié avoir eu récemment une étonnante conversation avec un fonctionnaire du centre de traitement de Revenu Canada, à Shawinigan, chef-lieu de la circonscription de Saint-Maurice où il est candidat.

«Il m'a dit que seulement 5% des dossiers de la Mauricie sont vérifiés, et il m'a dit que s'il recevait 55 000\$ ou 45 000\$ par année, il pourrait collecter un million de dollars de plus par année pour le gouvernement», a raconté M. Chrétien.

### LE CALENDRIER

Voici certaines activités prévues au calendrier des partis politiques, le vendredi 10 septembre:

■ Kim Campbell, première ministre: visites de quelques circonscriptions loyalistes de l'Ontario où le vice-premier ministre Jean Charest la rejoint dans la région de Pickering; arrivée à Montréal en début de soirée.

■ Jean Chrétien, chef du Parti libéral: à 7h, il donne une entrevue en direct à Breakfast TV; discours aux candidats de la région torontoise et dans la soirée, à ceux de la région de London.

■ Preston Manning, chef du Reform Party: journée entière dans la région de Toronto où il lance sa campagne ontarienne.

■ Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois: toujours à Montréal pour la troisième journée de la campagne; rencontre des membres du caucus; cocktail en présence du maire de Montréal Jean Doré; participation au colloque sur la reconversion des entreprises militaires.

■ Audrey McLaughlin, chef du Nouveau Parti démocratique: visite d'usines dans quelques circonscriptions de l'Ontario; activités avec le premier ministre Bob Rae; discours sur le libre-échange nord-américain.

■ Le Parti progressiste-conservateur présente ses candidats des circonscriptions de Montréal-Ouest et Montréal-Est.

■ Les femmes candidates du NPD rendent publics les thèmes de leur campagne.



Jean-Christian Guindon et Charley McKenzie ont participé au lancement, hier, de la campagne du Parti Rhinocéros qui réclame cette année des élections «libres et gratuites».

## Les Rhinos ne rient plus

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

Le Parti Rhinocéros a lancé officiellement sa campagne électorale, hier, mais pour la première fois en 30 ans d'existence, il ne présente aucun candidat. La nouvelle loi C-114, qui oblige les candidats à déposer 1000\$ avant de se présenter aux urnes, a en effet eu raison de la bonne volonté des Rhinos. «On n'a pas d'argent pour ça.»

Qu'à cela ne tienne, le Parti Rhinocéros, qui réclame des «élections libres et gratuites», appelle les Canadiens à voter pour eux-mêmes le jour du scrutin venant: dans l'isolement, chacun pourra inscrire son nom et y marquer un X à côté. «Ainsi, nous présentons dans les faits 16 millions de candidats à travers le pays, dit François Gourd, porte-parole des Rhinos. Tant qu'à voter pour Jean Chrétien ou Kim Campbell, aussi bien voter pour soi-même.»

C'est dans un local du boulevard Saint-Laurent, décoré de trois œuvres représentant autant de Rhinocéros en diverses positions, que les officiels et amis du parti ont procédé au lancement de leur campagne, en se plaignant des vicissitudes du système.

On y a entendu un Ô Canada à la guitare électrique, lu une déclaration solennelle à la reine Elizabeth, barbouillé quelques 20\$ et une pouce chômeur a fait quelques foudroyantes interventions. Bref, toute la panoplie de manifestations «drôles» d'un parti qui se dit «marginal» et «anarchiste-organisé».

Les Rhinos s'engagent cette fois dans une campagne pas comme les autres. Ils n'existent plus officiellement. La nouvelle loi électorale, la C-114, les contraint à disparaître des bulletins de vote. Car outre le montant de 1000\$ exigé pour inscrire un candidat aux élections fédérales, il faut de plus un minimum de 50 candidats pour conserver le titre de parti politique officiellement reconnu par le directeur général des élections. «On s'est demandé si on devait investir 50 000\$ dans cette campagne pour présenter nos candidats, dit François Gourd. Puis on s'est dit qu'on n'avait pas d'argent. C'est mieux comme ça, notre message est plus clair.»

Gourd est tout de même très en colère. Cette loi est, selon lui, anti-constitutionnelle et, surtout, anti-démocratique. «On demande aujourd'hui 50 000\$, demain ça sera

100 000\$ et ainsi de suite. C'est inacceptable. Ça ne devrait pas coûter un sou.» Trois petits partis politiques, dans l'Ouest canadien, ont contesté cette loi et se rendront sous peu en Cour suprême. Mais la campagne électorale sera terminée depuis longtemps lorsque le verdict sera rendu.

Quoi qu'il en soit, officiel ou pas, le parti poursuit ses activités de campagne électorale comme si de rien n'était. «On attaque tout un système», dit Gourd. Le programme des Rhinos reste tout de même magistralement flou. Sur l'emploi, Daniel Gourd a simplement précisé que «ce serait le grand enjeu de cette campagne». Au-delà de ce constat foudroyant, on propose aussi de couper dans «les dépenses inutiles». Après le congédiement de la reine Elizabeth, avertie par lettre de la décision des Rhinos, le parti entend abolir Ottawa. «Nous voulons congédier le parlement au complet, dit Gourd. C'est une dépense inutile et superflue. Chaque province aura son parlement complètement indépendant.»

Les Rhinos présenteront des «soirées électorales» au Café-Campus, les cinq lundis précédant le jour du scrutin.

## Le NPD se défend d'être à l'agonie

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Au Québec, le Nouveau Parti démocratique est-il à l'agonie? Survivra-t-il au scrutin du 25 octobre?

Quand les dirigeants néo-démocrates québécois se sont présentés hier en conférence pour sonner la charge, la question leur fut posée.

Sans être très convaincants, ces missionnaires de la démocratie politique ont plaidé la raison d'être: donner la voix aux sans voix, aux désabusés et aux déçus; canaliser la frustration et l'insatisfaction grandissantes à l'endroit du pouvoir.

Parus plus tôt le matin, les sondages des maisons Environics et Léger & Léger n'accordaient au NPQ que 3% des intentions de vote. Le président de la formation, Réjean Bercier, n'hésite pas à reconnaître que les néo-démocrates traversent une passe difficile. «Ce serait plus facile de s'écraser que de persister».

Conseiller au programme et candidat dans Chambly, l'avocat François Côté est lui convaincu que le NPQ peut apporter à la société québécoise une contribution plus enrichissante et originale que les autres partis politiques qui œuvrent sur la scène fédérale.

A quoi faut-il attribuer cette désaffection populaire? A la faiblesse du leadership de Audrey McLaughlin? François Côté et Réjean Bercier rejettent cette prétention sur le ton de l'indignation, trouvant injuste que l'on impute à leur leader tous les problèmes du parti. Et faisant valoir que Mme McLaughlin n'a pas eu le

temps ni l'occasion de se faire connaître des Québécois. «Elle n'est pas impopulaire, elle est méconnue».

Selon Réjean Bercier, il y a au Québec un «univers néo-démocrate» qui correspond à environ 25% de l'électorat, un univers fait de gens qui se reconnaissent davantage dans les orientations fondamentales et les objectifs du NPD. A son avis, ils se retrouvent pour beaucoup dans la forte proportion d'indécis (30%). Et ils se sont, «pour l'instant», identifiés au Bloc québécois, qui a temporairement canalisé le large sentiment d'insatisfaction populaire.

Quoi qu'il en soit, le NPD du Québec s'en va en guerre et pour réveiller les esprits néo-démocrates québécois, son secrétaire général, Peter Julian, a confié à l'agence «Bleu-Blanc-Rouge» le soin de concevoir une publicité-choc qu'arborent déjà les grands panneaux-réclame des abords d'autoroutes: «Vous n'êtes donc pas écœurés de perdre vos jobs?» Et une autre: «Vous n'êtes donc pas écœurés de vous appauvrir?»

En 1988, les candidats du NPD avaient recueilli 14% du vote québécois. Aux élections du 25 octobre, il sera représenté dans les 75 circonscriptions électorales. Mais cette fois-ci, plutôt que disperser ses forces et ressources à la grandeur du Québec, il a ciblé une vingtaine de comtés de l'ouest du Québec, de l'Outaouais et de l'Estrie. Une stratégie qui lui confère l'espoir de faire élire quatre ou cinq députés du Québec à la Chambre des communes.

## Bouchard s'inquiète des «mauvaises habitudes» de Radio-Canada

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard s'inquiète d'une tendance qu'il dit se manifester notamment au Point à Radio-Canada, voulant qu'on invite des libéraux et des conservateurs à débattre, mais pas de représentant du Bloc.

Le Bloc a même fait parvenir une lettre à qui de droit, à Radio-Canada, pour soulever la question.

M. Bouchard a été appelé à aborder cette question à la demande d'un journaliste, hier, lors de son passage à Laval. Il rencontrait privément les candidats du Bloc de la région Laval-Laurentides-Lanaudière.

Mercredi, à l'émission d'affaires publiques Le Point, la libérale Sheila Copps affrontait le conservateur Jean Charest. Aussi, aux nouvelles, l'organisateur libéral Pietro Rizzuto faisait face au conservateur Pierre Blais.

M. Bouchard avoue qu'il est «très inquiet» de la situation, bien qu'il n'ait «jamais eu à se plaindre de Ra-

dio-Canada jusqu'à maintenant».

«J'ai trouvé qu'on a été traité équitablement, mais je commence à me poser des questions, à partir du moment où nos deux adversaires principaux au Québec sont invités à faire des débats entre eux, se permettent d'attaquer le Bloc et le Bloc n'est pas là.»

M. Bouchard admet qu'il avait été invité au débat entre Sheila Copps et Jean Charest mais a refusé, puisqu'il est chef de parti, contrairement aux deux autres. «Pourquoi ne pas inviter Mme Campbell, c'est mon vis-à-vis.»

En soirée, la SRC a publié un communiqué expliquant que le service de l'Information est seul responsable de sa politique éditoriale. La mise au point rappelait aussi un passage de la politique d'information de la Société qui dit que l'équilibre «doit être atteint soit à l'intérieur d'une émission, si cela s'impose, soit dans le cadre de plusieurs émissions. Il ne faut pas confondre équilibre et droit de réplique».

# LE DEVOIR

## ABONNEZ-VOUS

Économisez jusqu'à 25% sur les prix de vente en kiosque!

### Choix d'abonnement\*

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	59,86\$	44,63\$	19,53\$
26 semaines	113,06\$	84,56\$	38,16\$
52 semaines	199,95\$	155,02\$	73,91\$

### Mode de paiement

Chèque ou mandat poste  Mastercard  Visa  American Express

No de carte: \_\_\_\_\_

Expiration: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Facturez-moi

\* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution

### Vos coordonnées:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ App.: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Tél. (dom.) \_\_\_\_\_ Tél. (bur.) \_\_\_\_\_

Indications pour la livraison: \_\_\_\_\_

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

### LE DEVOIR

Service à la clientèle, 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:

Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

## LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+18,84	+56,45	+0,56	+0,06	+3,00
1906,63	4009,32	3589,49	75,98	354,20

E N B R E F

HÉROUX GAGNANTE  
AUX E.-U.

Le General Accounting Office du gouvernement fédéral américain a reconnu que le contrat octroyé en avril dernier, à la base d'entretien des forces de l'air américaines de Salt Lake City, devrait être octroyé plutôt au second soumissionnaire, soit Héroux. Ce contrat d'une durée de trois ans, évalué à 15,2 millions\$ US permettrait de maintenir 80 emplois à l'usine de Longueuil. Suite au non renouvellement du contrat d'entretien et de remise à neuf des trains d'atterrissage pour les forces de l'air américaines en avril dernier, la compagnie avait logé conjointement avec le gouvernement canadien, une plainte formelle auprès du gouvernement fédéral américain «alléguant entre autre, que la base américaine n'avait pas inclus dans sa soumission tous les coûts réels associés à l'exécution de ce contrat», a précisé Héroux, dans son communiqué.

## AIRBUS LICENCE

Munich (Reuter) — Deutsche Aerospace Airbus a annoncé hier prévoir quelque 2700 suppressions d'emploi d'ici la fin 1995 du fait du tassement du marché aéronautique mondial. Christian Poppe, porte-parole de Deutsche Aerospace AG, maison mère de Deutsche Aerospace Airbus, a toutefois démenti qu'une restructuration soit à l'étude. Le comité d'entreprise de la société avait auparavant affirmé que 3000 emplois seraient supprimés d'ici 1995 et qu'une restructuration entraînerait peut-être d'autres départs. A la fin 1992, DASA Airbus employait 22 309 personnes. DASA Airbus est la filiale allemande d'Airbus Industrie, qui regroupe également l'Aerospatiale, British Aerospace et l'espagnol Construcciones Aeronauticas.

LE VENEZUELA À  
PRINCEVILLE

Le Groupe Sural, du Venezuela, et la Société générale de financement du Québec (SGF), ont annoncé hier la création de la société Intral qui exploitera à Princeville la première usine de fil aluminium-acier au Canada. Intral est une société en commandite détenue à parts égales par le Groupe Sural et la SGF qui y ont investi 7 millions\$. L'usine Intral sera en exploitation au printemps 1994, après une période de rodage. Elle emploiera 30 personnes lorsqu'elle atteindra sa capacité de production maximale annuelle de 4 000 tonnes métriques.

Un ordinateur  
téléviseur

New York (AFP) — IBM a lancé le premier ordinateur portatif transformable en téléviseur qui sera disponible à partir du début de l'année prochaine.

Cette machine fait partie d'une nouvelle gamme d'ordinateurs portables ThinkPad de conception modulaire. Le clavier s'ouvre, ce qui permet de remplacer un modem pour téléphone ordinaire par un modem pour téléphone cellulaire ou d'ajouter un récepteur et une antenne pour capter les programmes de télévision. Cette dernière possibilité — qui implique de transférer les signaux télévisés analogiques en signaux numériques — n'était jusqu'à présent disponible que sur des stations de travail beaucoup plus volumineuses.

La nouvelle gamme comprend aussi un ordinateur portatif à clavier qui peut se transformer en bloc-notes sur lequel on écrit à la main. Plusieurs des principaux fabricants dont AT&T, Apple et Tandy, ont mis sur le marché depuis quelques mois des bloc-notes informatiques. Mais les ventes sont freinées par des problèmes avec le logiciel qui a du mal à déchiffrer les écritures, selon des experts.

A votre  
service  
depuis 1862Menu d'affaires  
8.75 \$ - 9.75 \$  
Table d'hôte (soir)  
12.75 \$ - 19.75 \$Cher  
Dauzé  
Fruits de mer1657, rue Sainte-Catherine Ouest  
Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi  
Stationnement gratuit (1 h 30)  
garage du Faubourg  
(Entrée rue Guy)

Le consommateur craint pour son emploi

La construction chute de 8%  
au QuébecSERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

La peur de perdre son emploi est si répandue, qu'elle a eu pour effet de convaincre les consommateurs que ce n'était vraiment pas le temps de faire l'acquisition d'un bien immobilier comme l'indique la diminution marquée de 8% des mises en chantier effectuées au Québec au cours des huit premiers mois de la présente année par rapport aux mois correspondants en 1992.

Selon les propos recueillis auprès de Mme Kim-Anh Lam et M. Jacques Pelletier, économistes au sein de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le repli constaté sur le front de la construction neuve traduit avant tout le faible niveau de confiance des consommateurs à l'endroit de l'activité économique.

Cette méfiance et l'impact financier qu'elle a sur l'industrie de la construction, comme d'ailleurs sur d'autres sphères d'activités, a atteint un niveau qualifié «d'alarmant» par Mme Kim-Anh Lam de la SCHL. A l'appui de cette observation, cette économiste a rappelé la statistique communiquée plus tôt cette semaine à l'effet que 40% des personnes actuellement au travail ont affiché leur

inquiétude par rapport à leur emploi.

Cette insécurité n'étant évidemment pas propice à encourager l'investissement dans l'immobilier, les mises en chantier au Québec ont chuté de 33 000 unités en juillet dernier à 24 000 au mois d'août, en données désaisonnalisées et annualisées, soit une diminution de 27%.

À Montréal, une nouvelle tour à condominiums a heureusement gonflé la performance enregistrée en août qui fait état d'une progression de 12% sur le mois correspondant en 1992. Par contre, la consolidation des statistiques compilées depuis les huit premiers mois indique un recul de 1% sur la période correspondante en 1992 qui, on s'en souviendra, fut une année faible dans l'immobilier.

Ce recul de la construction résidentielle à l'ensemble du Québec s'est manifesté autant dans les unités unifamiliales (-15%) que dans les autres types de logements (-34%). Selon la SCHL, «cette baisse d'activité découle en partie d'un ralentissement, après plusieurs mois de croissance, de la construction de logements destinés aux accédants à la propriété.»

Pour la région de Montréal, la diminution enregistrée depuis le début de l'année est attribuable pour une

bonne partie à la baisse de régime observée dans le sous-secteur du locatif. La contre-performance de ce créneau découle du taux d'occupation élevé qui prévaut depuis maintenant plusieurs mois. Actuellement, ce taux est de 7% environ.

Pour ce qui est du secteur de l'unifamiliale, la faiblesse qui le caractérise est dû essentiellement au fait que les acheteurs dits expérimentés ou deuxièmes acheteurs, sont absents des transactions. Du fait que les premiers acheteurs, qui ont été les principaux acteurs du marché au cours des deux dernières années, commencent à s'essouffler, il faut s'attendre, de souligner M. Pelletier, à une révision à la baisse des prévisions formulées au cours du premier trimestre.

Selon ce spécialiste, la situation de l'immobilier est d'autant plus décourageante que le crédit hypothécaire n'a jamais été aussi avantageux qu'abordable. Pour cet économiste, s'il n'y avait pas eu les baisses hypothécaires l'immobilier serait dans un état évidemment plus faible.

Pour l'ensemble du Canada, la SCHL a noté que le nombre de mises en chantier a baissé de 5,2% entre juillet et août, à cause notamment des performances réalisées au Québec et en Ontario.

## L'actionnariat stagne depuis 90

17% des Québécois détiennent des actions

Après avoir atteint un sommet sans précédent de 19% en 1990, le taux d'actionnariat au Québec se maintient depuis trois ans au même niveau, soit à 17%.

Selon l'étude menée par la Commission des valeurs mobilières du Québec, le taux direct d'actionnariat au Québec se situe à 11%, deux points de pourcentage de moins que le taux de 1992. Ainsi, un Québécois sur neuf est porteur d'actions ordinaires ou privilégiées inscrites à la cote d'une bourse ou négociées sur le marché hors cote. En chiffres absolus ce pourcentage de 11% correspond à environ 575 000 actionnaires directs.

Le taux de 17% s'obtient en ajoutant les porteurs d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif investissant dans des actions.

Le neuvième sondage annuel d'opinion publique réalisé pour le compte de

la CVMQ fait ressortir d'autres grandes observations:

■ 32% des porteurs directs (34% en 1992) estiment que la valeur actuelle de leur portefeuille d'actions est inférieure à 5000\$. Le pourcentage de porteurs dont la valeur du portefeuille est inférieure à 2000\$ s'élève à 14% (18% en 1992);

■ les porteurs directs d'actions ont été moins actifs au cours des douze derniers mois en comparaison avec la période précédente. En effet, précise le communiqué de la CVMQ, 46% des porteurs (32% en 1992) n'ont réalisé aucune opération au cours de la dernière année. A l'opposé seulement 6% (12% l'an dernier) ont réalisé plus de dix opérations;

■ le pourcentage de porteurs d'actions admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec est stable et se situe à 5%;

■ 9% (6% en 1992) des personnes interrogées qui ne détiennent pas d'actions actuellement ont l'intention d'en acquérir au cours des douze prochains mois, tandis que 44% (41% des porteurs actuels comptent accroître leur portefeuille au cours de la prochaine année;

■ un porteur de valeurs mobilières sur deux a choisi le Québec comme étant l'endroit où il a le plus confiance pour investir;

■ les porteurs de valeurs mobilières toute catégorie confondue classent au premier rang les médias comme principale source d'information pour le choix de leurs placements.

Suivent leur banquier et leur comptable ou conseiller financier, respectivement au deuxième et troisième rangs. Les courtiers en valeurs mobilières arrivent au cinquième rang dans la hiérarchie des préférences.

La Bundesbank rassure les marchés et l'étranger

## L'Allemagne baisse ses taux

Francfort (Reuter) — La baisse d'un demi-point des deux taux directeurs de la Bundesbank est plus un signal adressé aux marchés et aux partenaires européens de Bonn qu'un coup de pouce à l'économie allemande, estiment des économistes.

La réduction du taux lombard à 7,25% et de l'escompte à 6,25% a surpris par son ampleur mais les économistes pensent que Francfort en restera là avant la fin novembre au moins.

Kit Juckes, de S.G. Warburg Securities à Londres, pense que la décision d'hier aura peu d'impact en Allemagne mais permettra à d'autres pays, comme la France, le Danemark ou la Belgique, d'emboîter le pas.

La Banque de France a ramené hier son taux de prise en pensions de 5 à 10 jours à 7,75% contre 10%. L'Italie et l'Autriche ont également annoncé des baisses de taux.

Les économistes relèvent que les taux allemands à long terme, plus importants en Allemagne que ceux à court terme, sont déjà historiquement bas en termes réels.

«Mais à quoi bon des taux à long terme favorables si les capacités d'utilisation sont faibles et les perspectives peu réjouissantes pour les affaires», note Peter Pietsch, économiste à la Commerzbank à Francfort. «La demande est en panne et la baisse des taux court n'y changera pas grand chose.»

L'économie allemande, ajoute Peter Pietsch, n'en profitera qu'indirectement si d'autres pays plus sensibles aux taux à court terme détendent à leur tour le crédit pour relancer leur activité, au bénéfice des exportateurs allemands.

La détente «arrive trop tard pour faire une différence en 1993, et l'effet positif qu'elle pourrait avoir en 1994 sera fonction de la volonté des autres pays de baisser ou non leur taux, ce que je pense qu'ils feront», explique Ros Lifton, de la Nomura Bank à Francfort.

Aucune amélioration réelle n'est à attendre en Allemagne proprement dit au cours des 12 à 18 mois à venir, ajoute-t-elle.

Theo Waigel, ministre allemand des Finances, et son collègue de l'Économie Genser Rexrodt ont salué hier la décision de la Bundesbank, en affirmant de concert qu'elle apporterait un coup de pouce à l'économie.

«La Bundesbank soutient les efforts pour rétablir la croissance en Allemagne et à l'étranger», s'est félicité Theo Waigel.

«Cette décision contribuera à renforcer le redressement», a estimé Genser Rexrodt, ajoutant que la Bundesbank venait d'exprimer son soutien à la politique d'assainissement budgétaire de Bonn.

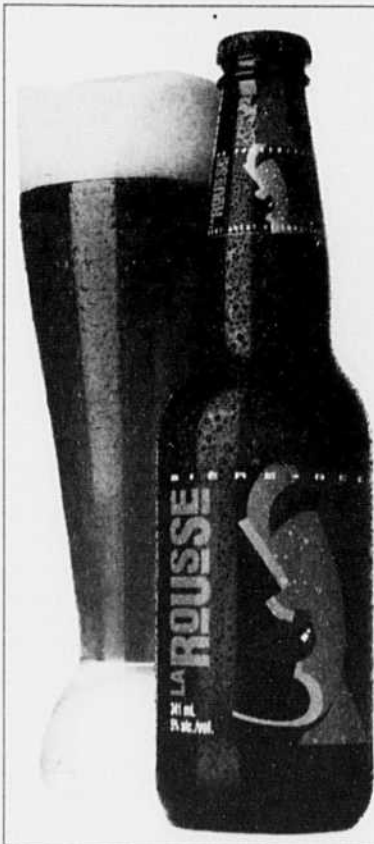
La Bundesbank a justifié la double baisse de taux par le fait que la croissance de la masse monétaire serait probablement moins forte que ce qui avait été craint après ses interventions sur les marchés des changes pendant la crise monétaire de l'été.

Les économistes pensaient précisément que la masse monétaire et l'inflation inciteraient la Buba à maintenir ses taux. L'agrégat M3 a progressé de 7,4% en taux annuel en juillet, bien au-delà de la fourchette de 4,5-6,5% retenue par la Bundesbank comme objectif, alors que l'inflation, à plus de 4%, est plus de deux fois supérieure aux objectifs de Francfort.

Le discours optimiste d'hier a surpris les économistes, pour qui la Buba a surtout cédé aux pressions des marchés. «Il est très étonnant que la Bundesbank se soit laissée faire par les marchés et l'argument de la vigueur du mark», déclare Dietrich Beier (Berliner Bank). Le mark n'a retrouvé son éclat que «depuis une semaine» et rien ne dit que sa remontée est durable, ajoute-t-il.

Depuis plusieurs semaines, les marchés attendaient avec insistance un geste de Francfort, dont l'immobilisme avait été partiellement rendu responsable de la crise monétaire de la fin juillet.

La Bundesbank a donc donné satisfaction mais les économistes restent prudents quant à la suite des opérations.

La Rousse  
arrive

REGARDANT du coin de l'oeil la poussée des micro-brasseries, la Brasserie Molson O'Keefe a lancé hier La Rouse, une toute nouvelle bière de type lager à 5% d'alcool/volume, sans agent de conservation. Molson O'Keefe devient ainsi la première grande brasserie à lancer et à commercialiser une bière rousse au Québec, dont la recette originale allie caractère et douceur. Une bière de ce calibre se devait d'avoir un porte-parole tout aussi original, précise Molson O'Keefe, dans son communiqué. «C'est pourquoi Molson O'Keefe a choisi, pour son lancement, nulle autre que la rousse la plus célèbre du Québec: Rose Quéllette, mieux connue sous le nom de La Ponne.

Gemini

## PWA gagne

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Les avocats de PWA, société-mère de Canadien, ont obtenu gain de cause. Leur demande faite au Tribunal de la concurrence de reconstituer le panel original a été retenue. Ils ont également obtenu l'assurance que les audiences seront reprises malgré l'appel logé par Gemini devant la Cour suprême.

«Cette décision va permettre d'éviter que le tribunal reprenne tout le processus d'audiences publiques, ce qui se traduit par une économie d'au moins quatre semaines», a déclaré Béatrice Pepper, porte-parole de Canadien. En acquiesçant ainsi à la demande de PWA le Tribunal de la concurrence a reconnu l'urgence de la situation et a jugé qu'il n'était pas justifié de refaire le même chemin emprunté l'hiver dernier.

Un des trois membres du panel original, le juge Strayer, a pris sa retraite depuis. Il sera rappelé pour les circonstances.

Le 30 juillet dernier le Tribunal de la concurrence a été invité à «terminer son travail» après que la Cour fédérale d'appel eut reconnu sa juridiction dans le dossier Gemini. Seul obstacle restant à la conclusion d'une alliance commerciale avec American Airlines, le tribunal peut, contrairement à ce qu'il prétendait, ordonner la dissolution du système de réservations informatisé ou «forcer» un bris de partenariat négocié. Gemini, dont le partenariat est partagé par Canadien, Air Canada et Covia (United Airlines, allié d'Air Canada) a porté la décision de la Cour fédérale devant la Cour suprême.

Cet appel logé devant la plus haute instance au pays ne devrait toutefois pas empêcher le Tribunal de la concurrence d'entamer une nouvelle ronde d'audiences, plus expéditives cette fois-ci. Il a fixé au 28 septembre le début des audiences préliminaires, qui seront présidées par le juge Strayer.

Dans sa décision du 22 avril dernier, au terme de plus de quatre semaines d'audiences, le Tribunal de la concurrence, quoique ne reconnaissant pas sa juridiction dans le dossier Gemini, avait déclaré que si la question était de son ressort, il permettrait à Canadien de se retirer de la partie hôte du contrat.

Québec et Fredericton  
près d'une entente

Fredericton (PC) — Le Québec et le Nouveau-Brunswick ne sont plus très loin de la conclusion d'un accord en vue d'abolir les barrières au commerce entre les deux provinces. Cependant, on n'est toujours pas parvenu à s'entendre sur l'épineuse question de la mobilité de la main-d'oeuvre. Des progrès ont tout de même été accomplis sur ce volet. Le Nouveau-Brunswick s'efforce depuis des années d'obtenir que Québec assouplisse son code du travail, qui se trouve à exclure les travailleurs de la construction de l'extérieur des chantiers syndiqués de la province. Par ailleurs, les deux provinces ont fait des progrès vers un assouplissement des restrictions à la vente de biens et services au Québec par des entreprises de l'extérieur de la province. En guise de représailles le Nouveau-Brunswick avait adopté un règlement qui interdisait aux entreprises québécoises de soumissionner pour des contrats gouvernementaux, à moins qu'on ne les y invite.

## TAUX D'INTÉRÊT-TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 9 septembre 1993 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

## Banques

Dépôt	certif.	certif.	certif.	Prêts				
				hypoth.	hypoth.	hypoth.	pers.	
à terme	placem.	placem.	placem.	1 ans	3 ans	5 ans	taux min.	
30-59 jours	1 ans	3 ans	5 ans	1 ans	3 ans	5 ans		
Desjardins*	nd	4,000	5,750	6,500	6,500	8,250	8,750	6,250
CIBC	3,125	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	—
Comm. Ital.	3,375	4,650	5,900	6,650	6,500	8,000	8,450	7,750
Laurentienne	2,250	4,000	5,500	6,500	6,500	8,250	8,700	6,750
Montréal	2,250	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	6,250
Nationale	nd							
Scotia	2,250	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	6,750
Royale	2,250	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	7,000
T-Dominion	2,250	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	7,500
HongKong	2,500	4,000	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	—
Nationale de Paris	nd	4,125	5,500	6,000	6,500	8,250	8,750	—

\* Taux suggérés par la Fédération de Montréal

## Fiducies

Dépôt	certif.	certif.	certif.	Prêts				
				hypoth.	hypoth.	hypoth.	pers.	
à terme	placem.	placem.	placem.	1 ans	3 ans	5 ans	taux min.	
30-59 jours	1 ans	3 ans	5 ans	1 ans	3 ans	5 ans		
Trust Bonaventure	3,125	4,000	5,625	6,500	6,250	7,900	8,750	nd
Canada Tr.	nd							
Fid. Can. Ital.	3,500	4,250	6,250	7,000	6,500	8,250	8,750	6,500
Fid Sun. Itale	nd							
Fid. Desjardins	3,250	4,125	5,750	6,500	6,500	8,250	8,750	nd
Tr. Général	3,125	4,000	5,750	6,500	6,500	8,250	8,750	5,750
Tr. Nord-Américain	nd							
Laurentienne Tr.	3,250	4,250	5,750	6,000	6,500	8,250	8,700	nd
Métropolitaine	nd							
Montréal Tr.	3,250	4,250	5,750	6,500	6,500	8,250	8,500	nd
Tr. National	3,125	4,250	5,750	6,250	6,000	8,250	8,750	5,750
Tr. Prenor	nd							
Tr. Prêt.Rev.	3,375	4,250	5,250	6,500	6,500	8,250	8,750	nd
Tr. Royal	3,375	4,500	6,000	6,500	6,500	8,250	8,750	6,000
Gr. Investors	—	4,000	5,250	6,000	6,250	7,750	8,250	—
Tr. Capital	3,950	4,700	6,300	6,550	7,125	8,250	8,950	—
Trust Household	4,000	4,625	5,875	6,375	6,250	8,000	8,500	—
Gr. LaMutuelle	3,000	4,050	5,550	6,150	6,375	8,000	8,250	nd
Sherbrooke Tr.	3,125	4,000	5,750	6,500	6,500	8,250	8,750	5,750

Prêt hypothécaire: assurance-vie non incluse.

Prêt personnel: taux minimum.

Certificat Pm Gm: non encaissable pour la période investie.

Les taux fournis étaient en vigueur le 9 septembre 1993. Les taux non fournis n'étaient pas encore disponibles au moment de la cueillette des données.

## ÉCONOMIE

Boeing fête

## 25 ans et 1000 B-747 plus tard

Le constructeur a réalisé des ventes de 148,1 milliards\$ US de cet appareil

Washington (AFP) — Conçu au début des années soixante comme un avion de transport de transition dans l'attente de l'arrivée, alors jugée prochaine, des jets supersoniques, le B-747 est devenu l'un des plus grands succès commerciaux de Boeing et a permis au premier avionneur mondial de renforcer considérablement ses positions face à la concurrence.

Le millième exemplaire du B-747, devait sortir des chaînes d'assemblage de l'usine d'Everett, située près de Seattle (état de Washington) aujourd'hui pour être livré à Singapore Airlines le 12 octobre prochain.

Seuls quatre autres appareils dans l'histoire de l'aviation commerciale ont été construits à plus 1000 exemplaires. Il s'agit du Boeing 707, le premier jet de transport civil, le Boeing 727, un tri-réacteur moyen courrier, le Boeing 737, un petit bi-réacteur de 150 places et le MD-80, un bi-réacteur construit par McDonnell Douglas, le deuxième avionneur américain.

Le B-747, un quadri-réacteur avec un double pont à l'avant qui en fait l'avion dont la silhouette est la plus familière dans le monde, reste l'appareil capable de transporter le plus grand nombre de passagers, avec une capacité de plus de 500 sièges en classe unique.

Jusqu'à la mise en service récente de l'A340, le quadri-réacteur produit par le consortium européen Airbus Industrie, devenu le deuxième avionneur

mondial derrière Boeing et devant McDonnell Douglas, le B-747 avait le plus rayon d'action avec 13 340 km.

Corrigée de l'inflation, le montant des ventes de B-747 totalise 148,1 milliards\$ US depuis la première commande passée en avril 1966 par la Pan Am, qui a cessé d'exister en mai 1991, précise Boeing.

Près de 115 milliards\$ US ont été réalisés à l'étranger et 95% environ des B-747 sortis des usines de Boeing au cours des quatre dernières années ont été vendus à des compagnies étrangères faisant de cet avion un véritable cheval de bataille du commerce extérieur américain.

En 1992, quelque 80 000 emplois à temps plein dépendaient du B-747, dont 32 800 chez Boeing, 36 800 dans des entreprises de sous-traitance aux États-Unis et 10 400 dans le reste du monde.

Ces chiffres expliquent l'acharnement américain contre le consortium européen Airbus Industrie accusé de bénéficier depuis sa création au début des années 1970 de subventions publiques qui, affirment les États-Unis, en font un concurrent déloyal des deux constructeurs américains.

Pour leur part, les Européens font valoir que le B-747, seul avion de cette catégorie, a permis à Boeing de jouir d'une situation de monopole et de casser les prix sur les autres modèles où il était en concurrence avec les deux autres principaux constructeurs.

## GATT: la France veut éviter une crise dans la CEE mais se montre ferme

EMMANUEL JARRY  
REUTER

Paris — À dix jours d'un conseil européen crucial sur le GATT, la France s'efforce désespérément de sortir d'une alternative impossible: trahir ses agriculteurs ou provoquer une crise lourde de conséquences.

Le premier terme de l'alternative serait politiquement destructeur, tant le premier ministre, Edouard Balladur, et son gouvernement se sont investis dans la bataille pour la renégociation du pré-accord de Blair House sur l'agriculture.

La crédibilité du gouvernement en serait gravement atteinte, et, outre le risque d'une mobilisation paysanne, il aurait sans doute à affronter des remous au sein même de la majorité.

Face à cette perspective, une crise européenne apparaît comme un moindre mal. «La popularité du premier ministre pourrait même s'en trouver accrue», commente sur le ton de la plaisanterie un observateur.

Mais à Matignon on assure que le gouvernement, lui, ne plaisante pas, et qu'il est prêt à provoquer une telle crise s'il n'obtient pas des résultats substantiels le 20 septembre à Bruxelles, lors de la réunion des ministres de l'Agriculture

et des Affaires étrangères des Douze.

«Il ne faut pas parier sur la mollesse du gouvernement français. Ce n'est pas du bluff», souligne-t-on rue de Varenne, où l'on affirme que Bruxelles commence à comprendre qu'il ne s'agit pas d'une simple figure de style.

Paris juge notamment inacceptable la baisse de 21% des exportations agricoles imposée à la Communauté européenne par le pré-accord de Blair House et souhaite une clause de paix commerciale durable et non limitée à six ans.

Agacé par les atermoiements de l'Allemagne et de la Commission européenne, le premier ministre a fait savoir lundi qu'il était résolu à aller, le cas échéant, jusqu'au veto.

Autrement dit, explique-t-on de source gouvernementale, si la France n'a pas satisfaction, elle a les moyens de bloquer l'accord général du GATT que les Américains et la plupart de ses autres partenaires veulent conclure d'ici le 15 décembre.

Toutefois, on veut encore croire à Paris à la possibilité de convaincre les partenaires européens de se rallier à la position française et de reprendre langue avec Washington.

Le gouvernement mène ainsi une offensive sur trois fronts, souligne-

ton dans l'entourage du premier ministre: «Presser les Allemands», dont le soutien est jugé crucial, «presser la Commission, et rouvrir le débat avec les Américains».

La France, a-t-on appris hier à Matignon, a ainsi obtenu que les experts des Douze se penchent lundi à Bruxelles sur le questionnaire qu'elle a adressé à la Commission européenne sur la compatibilité du pré-accord de Blair House sur l'agriculture avec la réforme de la politique agricole commune.

Cette réunion sera suivie mercredi par une rencontre quadri-partite entre les experts allemands et français, la présidence belge de la Communauté, et des représentants de la Commission.

L'objectif, explique-t-on à Matignon, est que les Douze décident le 20 septembre de reprendre la discussion avec les Américains, qui se sont montrés jusqu'à présent imperméables à toute idée de renégociation de Blair House.

En tout état de cause, la France ne se satisfera pas de mesures de compensation internes à la Communauté européenne, souligne-t-on de même source.

«Nous ne sommes pas en train de nous préparer à une sorte de ralliement tête basse en échange d'un chèque», déclarait lundi un conseiller d'Edouard Balladur.

# Une technologie de pointe, mais sans une pointe de complexité

Unitel et AT&T ont mis leurs talents en commun pour rendre les communications plus faciles. Grâce à ce partenariat, les communications sont devenues aussi efficaces et commodes que vous le désiriez.

Les clients peuvent maintenant opter pour un seul point de contact, que ce soit pour leurs commandes, l'entretien ou l'acquisition de leurs installations tant au Canada qu'aux États-Unis. En outre, la facturation peut être regroupée et effectuée dans la devise de leur choix. Les services offerts vont du relais de trames\* au réseau virtuel, en passant par la ligne privée. Sans oublier des caractéristiques et des critères communs de qualité. Pour repousser encore les frontières du monde des communications, il fallait mettre en commun ce qu'il y avait de mieux. Grâce à une vision mondiale commune, à la technologie d'AT&T Bell Labs et au réseau pan canadien d'Unitel, l'alliance AT&T-Unitel réalise cet exploit. Et cela pourrait faire évoluer la façon dont votre entreprise fait des affaires.



\* Sous réserve de l'approbation du CRTC

INFORMEZ-VOUS DES AVANTAGES POUR VOUS DE L'ALLIANCE UNITEL-AT&T À L'EXPOSITION DE LA CBTA, QUI AURA LIEU À MONTRÉAL, DU 14 AU 16 SEPTEMBRE, STAND 419 D'UNITEL ET STANDS 901 ET 1001 D'AT&T.  
Palais des Congrès de Montréal, 201, av. Viger Ouest.

## É D I T O R I A L

## La poutre et les fleurs

Jean-Robert Sansfaçon

La meilleure nouvelle que pouvait annoncer la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) à ses usagers, c'est qu'il n'y aurait aucune augmentation de tarifs l'an prochain. La pire, c'est que le service était temporairement suspendu sur 34 circuits d'autobus. À quel saint se vouer quand Dieu et Diable se donnent la main?

La semaine dernière, une poutre de soutien rouillée a cédé avant de transpercer le plancher de bois d'un vieux autobus de la STCUM pour jouer au passager encombrant. L'incident n'a heureusement fait aucune victime, mais il aurait pu en être autrement à l'heure de pointe. Inquiètes à juste titre, les autorités de la STCUM ont entrepris la vérification de tous les autobus acquis à la même époque, il y a plus de 15 ans, pour constater que le risque était présent dans 80 % des cas analysés. D'où la décision de retirer de la circulation tous les véhicules possiblement dangereux, et de suspendre le service régulier sur plusieurs circuits.

Les dirigeants syndicaux ont sauté sur l'occasion pour dénoncer les coupures des dernières années qui seraient à l'origine du manque de vérification et d'entretien des véhicules. Une hypothèse que rejette la direction de la STCUM, sans toutefois pouvoir expliquer comment il se fait qu'on n'ait jamais décelé une faiblesse aussi répandue.

On ne parle quand même pas d'un petit bouillon fatigué caché sous un siège, mais d'une poutre maîtresse en acier, une pièce qu'aucun programme de vérification le moins sérieux ne pouvait ignorer sur des véhicules qui roulent depuis des siècles dans une mer de sel. L'erreur n'a peut-être rien à voir avec les restrictions budgétaires, mais alors, ce sont les programmes d'inspection qui sont troués de rouille, ce qui n'est guère plus rassurant.

L'incident de cette semaine s'est abattu comme une tempête de verglas sur les dirigeants de la Société, eux qui nous avaient concocté un joli petit budget sans hausse de tarifs pour les usagers ou de contribution pour les municipalités. Pour la première fois depuis des années, la clientèle souvent captive du transport en commun pourra respirer, elle qui a vu le coût de la carte mensuelle grimper de 31 \$ à 43 \$ en quatre ans. Quant aux municipalités, on se rappellera que la forte réduction de la contribution du gouverne-

ment du Québec au financement du transport, en 1992, les avait forcées à accroître la mise de près de 100 % à même l'augmentation des taxes.

La STCUM prévoit donc boucler son budget en 1994 grâce à une gestion serrée de ses dépenses et à la collaboration de la plupart des employés. Il y a déjà deux ans que ces derniers contribuent à la solution de la crise financière de la société. Les dirigeants de la STCUM en sont conscients et ils savent qu'il leur faudra bien rouvrir le robinet d'ici quelques années, ne serait-ce que modérément.

D'où l'importance de poursuivre le «plan de relance» entrepris l'an dernier pour freiner l'hémorragie d'usagers du métro et des autobus, et pour accroître la fréquentation de 4 % d'ici 1996. Atribus, horaires fixes, circuits express, voies protégées, renseignements téléphoniques, stationnements incitatifs, campagnes promotionnelles... tous ces éléments contribuent à revaloriser le transport public aux yeux d'une population conquise aux charmes de l'automobile. En moins d'une année, on est effectivement parvenu à freiner la chute de fréquentation, contrairement à ce qui s'est passé en banlieue et dans la plupart des grandes villes en Amérique du Nord.

Mais il faudra aussi compter sur la reprise de l'économie et de l'emploi pour atteindre l'objectif et développer les services plutôt que de gérer la décroissance.

À brève échéance, le plus grand risque qui pèse sur le transport en commun montréalais a pour nom Québec. Après les manœuvres déstabilisatrices de l'an dernier, d'aucuns soupçonnent maintenant le gouvernement provincial de vouloir se retirer totalement du financement des trains de banlieue, des investissements et du Conseil métropolitain du transport. Dans les circonstances, les tarifs repartiraient vers des sommets inaccessibles à plus d'un et la fréquentation plongerait de façon désastreuse, anéantissant dans sa chute tous les efforts des dernières années.

S'il est vrai que le transport en commun fait partie de la vision qu'a Québec du Montréal de l'an 2000, encore lui faut-il prouver que ce n'est pas un mirage.

## Quand la SAQ se rabaisse...

Gilles Lesage

Les restaurateurs crient à l'injustice de la part de la Société des alcools du Québec (SAQ). Ils en ont contre la campagne de promotion inédite lancée par les distillateurs qui, par l'intermédiaire de la SAQ, ont distribué un million de livrets, chacun contenant plus de 50 \$ en bons de réduction. Deux poids, deux mesures, protestent les détenteurs de permis qui ne peuvent, eux, offrir de rabais sur le prix des alcools. Ils ont tout à fait raison.

La situation est d'autant plus étrange, sinon ridicule, que les arguments invoqués par la SAQ ne tiennent pas debout. C'est une incitation à acheter, non pas à consommer, prétend une porte-parole. Avec humeur, un lecteur dénonçait ce sophisme, dans cette même page, hier: «Il faut vraiment être au gouvernement pour croire que les consommateurs achètent de l'alcool pour nettoyer leurs renvois d'eau.»

Autre argument spécieux. La SAQ ne cherche pas à augmenter ses ventes, mais à les maintenir. De fait, la dégringolade des spiritueux est plus rapide au Québec que partout ailleurs au pays. «L'alcootest nous fait très mal», a même confié un spécialiste de la SAQ. Il faut donc remettre les spiritueux à la mode, comme le vin l'est devenu depuis une décennie. Pourquoi? Parce que le «fort» rap-

porte plus que le vin. Et que, n'ose-t-on pas ajouter, la soif du Trésor public est littéralement insatiable. De fait, le gouvernement et ses agences ne reculent devant aucun stratagème pour que les clients-contribuables dépensent davantage et, par ricochet, garnissent des coffres à sec. Les informations de tractations avec le Mouvement Desjardins, fin juillet, en vue de la privatisation partielle ou graduelle de la SAQ, ne visent sûrement pas à alléger le fardeau des consommateurs, mais à le répartir autrement. Avec l'espoir que l'opération permettra d'abord de renflouer, si peu que ce soit, la caisse gouvernementale.

Dans cette optique, la décision de l'Alberta de se retirer du commerce de l'alcool et de le privatiser est du plus vif intérêt. C'est la première province à tenter l'expérience. Toutefois, la Régie des alcools de l'Alberta demeurera le seul grossiste et continuera, ainsi, de contrôler les ventes. Des prix plus bas, plus de postes et d'heures de vente, des emplois plus nombreux? Les points d'interrogation sont fort nombreux.

Dans le plan de relance en gestation à Québec, la privatisation sera sûrement à l'honneur. Si la SAQ y est de quelque manière, que le démembrement soit plus raffiné et cohérent que les fichus bons de réduction. Ce n'est pas une panacée. Pas de panique et pas de vente de feu.

## L E T T R E S

## Qui s'instruit s'enrichit

Les propos de M. Jean-Robert Sansfaçon dans la page éditoriale du DEVOIR (31 août 1993) étaient tout à fait de circonstance dans le contexte du taux élevé d'abandon scolaire.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec est d'avis que la non-reconnaissance de la scolarité dans le domaine de la rémunération gouvernementale est en partie responsable de cet état de fait.

Bon nombre d'employés de la fonction publique sont reconnus comme professionnels par le gouvernement alors qu'ils n'ont aucun diplôme universitaire. Ainsi, un diplômé de l'école de la vie gagne autant sinon plus qu'un ingénieur, un architecte, etc.

Ce faisant, ne s'éloigne-t-on pas du credo «Qui s'instruit, s'enrichit»?

Gaétan Lefebvre  
Président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec  
Montréal, 3 septembre 1993

## Mort ou vie pour le charnier?

Depuis un an déjà, l'Écomusée de l'Au-Delà tente de sensibiliser les autorités propriétaires du cimetière Notre-Dame des Neiges à l'intérêt de créer un centre d'interprétation ou un musée dans l'ancien charnier désaffecté situé au coeur même de ce grand parc.

C'est avec regret que nous avons appris récemment que ces autorités ont décidé de transformer ce bâtiment patrimonial en columbarium, refusant la vocation culturelle et communautaire proposée. En faisant bénéficier de ce lieu unique un petit groupe de privilégiés, on choisit donc la rentabilité économique au détriment d'un intérêt culturel qui aurait pu servir l'ensemble des

Montréalais ainsi que les visiteurs québécois et étrangers.

Plusieurs grands cimetières américains et européens tiennent compte de leur valeur patrimoniale en favorisant leur accès, leur interprétation et leur restauration. Malheureusement, le cimetière historique de Notre-Dame des Neiges est administré comme une entreprise privée du 20<sup>e</sup> siècle, privilégiant la seule rentabilité à court terme. Les autorités du cimetière ont d'ailleurs admis que cette transformation ne résoudra leur problème que pour une courte période, soit de 18 à 20 mois.

Des démarches préliminaires auprès des instances culturelles municipales, provinciales et fédérales permettaient de croire à un intérêt certain pour ce projet. Des organismes populaires avaient également offert leur appui. Ces instances sont conscientes de la richesse du patrimoine funéraire de la montagne mais l'absence totale d'une politique cohérente et à long terme ainsi qu'un entêtement des autorités du cimetière condamnent ce patrimoine à continuer sa lente dégradation, privant ainsi la population montréalaise d'une partie importante de son histoire.

Françoise James  
Frances Moyle  
Denis Samson  
Muséologues  
Montréal, 3 septembre 1993

## Mention au tableau

Madame la directrice, votre journal a consacré une partie d'un cahier spécial (excellent par ailleurs) au Congrès de la Société internationale de l'éducation par l'art (INSEA), tenu récemment à Montréal, dans sa livraison du 22 août dernier. Deux pages présentaient des photos de personnalités qui y ont participé avec, en arrière-plan, une immense toile reproduisant le tableau *Que*

*sommes-nous, que devenons-nous et où allons-nous* de Paul Gauguin. Les bas de vignette ne faisaient aucune allusion au tableau. Seul un texte mentionnait le Gauguin, un peu au hasard, comme si cela avait été un original.

La reproduction du Gauguin a été réalisée par un groupe d'étudiants et d'étudiantes du Cégep de Valleyfield, dans le cadre d'un cours d'expression artistique et de formation en arts animé par l'artiste québécois Reynald Piché. En équipe, ils ont réussi le tour de force peu commun de reproduire une oeuvre magistrale de Gauguin à partir d'une simple reproduction. Ces étudiants en ont certes tiré un sentiment de fierté face à leur réussite. Mais ils ont aussi appris, en imitant un maître, à saisir ou à aiguïser leur perception de la couleur, des volumes, des formes, de la lumière, des pulsions de la vie. Ils renouaient en quelque sorte avec l'ancienne tradition des ateliers où l'on enseignait à peindre à partir de chefs-d'oeuvre de maîtres. Et la classe, ensemble, est sortie de cette expérience en ayant appris à capter l'une des dimensions essentielles d'une vie équilibrée et riche: l'art, la beauté, la sensibilité à l'expression artistique.

Ce Gauguin n'est d'ailleurs que l'un des quatre grands tableaux produits par diverses cohortes d'étudiants au même cégep et sous la direction du même professeur (*La Ronde de nuit* de Rembrandt, *la Bataille de San Romano* de Uccello, *Le bleu, le jaune et le rouge* de Kandinsky, et le Gauguin). Les étudiants puisent donc à 1000 ans d'histoire de l'art occidental, un peu comme on le fait à certains endroits aux États-Unis, mais non au Québec. L'éducation par et pour l'art mériterait une réflexion plus profonde et à multiples voix (voies). La pédagogie aussi.  
Jean-Pierre Wallot  
Hull, 30 août 1993



## Nous sommes tous des autochtones

Dans un article important publié dans les colonnes de *Liberation*, le philosophe italien Giorgio Agamben expliquait pourquoi le réfugié était devenu «la seule figure pensable du peuple de notre temps». En effet, pour lui, cette condition-limite qui va croissant à mesure que les États-nations s'estompent, est la seule apte à fonder désormais les nouvelles formes du politique aujourd'hui. Cette analyse originale par sa radicalité n'a presque pas été commentée par la presse européenne au moment de sa publication en juin dernier.

Les actuels pourparlers de paix israélo-palestiniens nous invitent à y revenir mais sa lecture fait apparaître en filigrane une autre condition plus familière au lecteur québécois: celle de l'Amérindien.

Qu'est-ce qui relie en effet l'Amérindien au réfugié de cette vieille Europe qui redoute le déferlement migratoire en provenance des pays du Sud et de l'Est (on prévoit 20 millions d'immigrants illégaux dans les prochaines années), sinon ce refus ou cette exclusion de la citoyenneté? Situées respectivement en son amont et en son aval, ces conditions-limites jettent sur la citoyenneté un éclairage nouveau qui fait ressortir tant ses manques que la manière dont elle fonde notre conception de l'État.

Réactualisant l'analyse faite par Hannah Arendt il y a 50 ans, l'auteur de *La communauté qui vient* démontre l'inanité des droits de l'homme en dehors des limites de l'État. C'est en effet à titre de citoyen que l'on peut faire respecter ses droits dans nos sociétés démocratiques modernes. Les droits de l'homme y sont conçus seulement comme l'élément natif (nation vient de naissance) fondateur de toute association politique mais qui s'éclipse dès que la citoyenneté en prend le relais. Cette ambiguïté subsiste dans le titre même de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 où il n'est pas clair, insiste Agamben, si ces deux termes nomment deux réalités distinctes ou les incluent l'une et



F U L V I O  
C A C C I A

l'autre. Jusqu'ici, la condition de réfugié était considérée comme temporaire, devant se régler par le rapatriement ou la naturalisation. Il en allait de même pour l'action humanitaire et les divers comités internationaux qui, tout du long de ce siècle, se sont occupés de gérer cette «situation d'exception», résultat des guerres et des génocides. Aujourd'hui, au terme de l'évolution chaotique où l'État doit résilier une partie de ses pouvoirs en faveur des espaces économiques multinationaux (ALENA, CEE), cette situation non seulement perdure mais s'amplifie, dévoyant par le fait même «la fiction originelle de la souveraineté». C'est notamment, précise Agamben, parce qu'il «casse de l'intérieur l'identité entre homme et citoyen», entre nativité et nationalité, que le réfugié dérange aujourd'hui.

On pourrait en dire autant de l'autochtone en cette année internationale qui lui est consacrée. À cet égard, les camps de réfugiés ne rappellent pas seulement les camps de concentration dont ils sont une tragique préfiguration, mais aussi cet autre type de confinement plus ancien et aussi pernicieux qu'est la réserve. Véritable «non-lieu», d'utopie à l'envers, la réserve est créée au moment même où se constituent nos États modernes. L'une des premières décisions du nouveau Parlement canadien n'est-elle pas l'adoption en 1876 de la Loi des Indiens qui fit passer ces derniers de sujet de la Couronne à «pupille de la nation»? Leurs biens et leurs personnes sont alors mis en tutelle et relèvent directement

du ministère de l'Intérieur. Cet assujettissement dévoile l'enjeu essentiel dont tout État a besoin pour asseoir sa souveraineté nationale: l'expansion territoriale. Nul besoin ici de revenir sur les combats politico-juridiques entrepris par les Premières nations pour faire valoir leurs droits et réclamer le territoire qui leur avait été injustement pris. Inutile aussi d'insister sur les dérives qu'une telle démarche sous-tend. Un pouvoir défini sur des bases ethniques est l'assurance de tomber dans les vieilles ornières autant que dans de vieux conflits.

La radicalité de la condition amérindienne réside au contraire dans le maintien de cette marginalité non représentable au sein de l'État actuel qui, au même titre que le réfugié, l'immigrant clandestin, le place aux avant-postes d'un nouvel espace politique à venir.

L'absence de cette nouvelle politique de l'homme se fait aussi cruellement sentir au sein même des grandes villes de la planète où le chômage et la prolifération accélérée d'un nombre important de citoyens vont de pair avec le refus ou l'indifférence à l'égard de l'exercice traditionnel de la démocratie.

C'est précisément parce que ce droit au vote lui a été dénié (il lui sera reconnu seulement au début des années 60) que l'Indien a joué implicitement d'un statut d'extra-territorialité qui lui a permis notamment d'être exonéré d'impôts au sein de la réserve et de traverser la frontière sans trop être importuné. Cette a-territorialité, alors tolérée par défaut peut aujourd'hui, si elle est pleinement reconnue, favoriser la solution de l'épineux problème de la coexistence des peuples sur un même territoire.

Cette condition de «peuple en exode» sur son propre sol, comme le définit Agamben, «en devenant, minoritaire» comme le précisent Deleuze et Guattari, est déjà inscrite dans la réalité du Québec d'hier (le coureur de bois) et d'aujourd'hui (le nationalisme). Il ne reste maintenant qu'à lui inventer des formes politiques nouvelles.

## À P R O P O S

## ... de vieillissement des cadres

De 1960 à 1982, la fonction publique du Québec prend un essor très important. Durant cette période, l'effectif gouvernemental permanent passe approximativement de 35 000 employés en 1960 à près de 59 000 en 1982. Le développement prolifère de l'effectif, qui a par la suite plafonné, vient conditionner de façon particulière la démographie organisationnelle de l'appareil public québécois du début des années 90. Parmi ce groupe de fonctionnaires, en date du 31 mars 1991, 2391 personnes détient des postes de cadres supérieurs. Elles ont un âge moyen de 48 ans et 62,37 % d'entre elles sont âgées de plus de 45 ans. Ce qui fait en sorte que près de 90 % des cadres qui sont actifs présentement seront admissibles à une retraite avec une pleine rente au cours des 20 prochaines années (2151 sur 2391 d'ici 2010, soit 89,9 %). Si on considère que seulement 484 cadres su-

périeurs, soit 19,1 % ont pris leur retraite depuis 10 ans (1981-1990), cela laisse immédiatement entrevoir une augmentation sans précédent, au cours des prochaines années, du nombre de départs pour la retraite. On parle même souvent d'une véritable disparition de l'expertise de gestion de la fonction publique. Plusieurs prétendent, de plus, que cette problématique se complique par le phénomène de vieillissement de la relève traditionnelle de cette catégorie de cadres au sein de la fonction publique du Québec. La moyenne d'âge du groupe des professionnels se situe à 42,2 ans au 31 mars 1991. Il devient donc urgent de s'arrêter pour évaluer de façon plus précise l'ampleur du phénomène de départ massif à anticiper chez les cadres supérieurs de la fonction publique québécoise.  
Yves-Chantal Gagnon, Réseau, Septembre 1993.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Alice au pays du réel

*Le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale a de solides fondements historiques et juridiques au Canada*

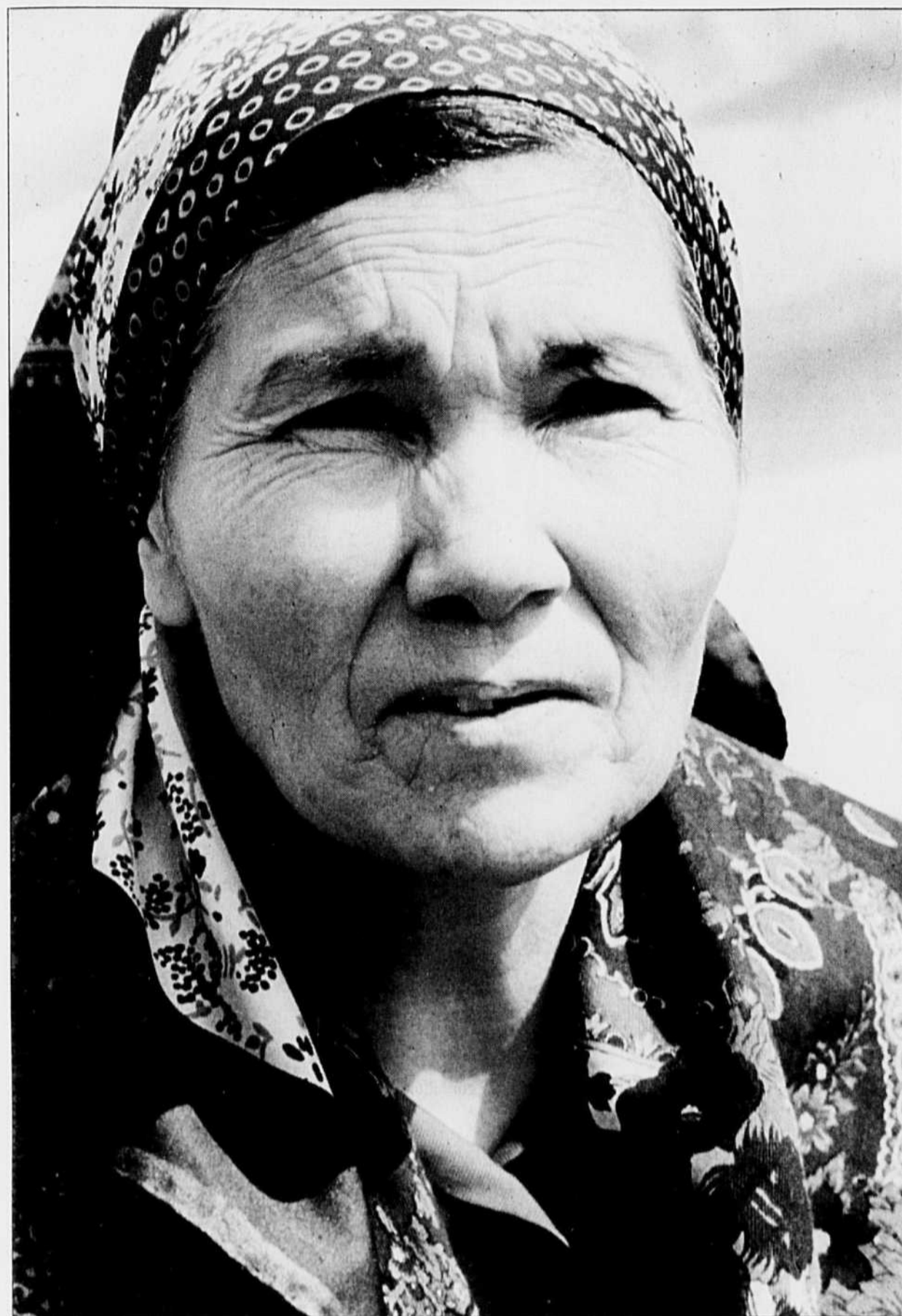


PHOTO JACQUES NADEAU

Les premiers habitants de l'Amérique du Nord ont traité de nation à nation avec les États européens.

RENÉ DUSSAULT  
Coprésident  
Commission royale sur les peuples  
autochtones

Certains ont trouvé surprenante la déclaration de la Commission royale sur les peuples autochtones selon laquelle il est vraisemblable que le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale

le soit déjà consacré dans la Constitution. N'était-ce pas là un des grands enjeux du défunt Accord de Charlottetown: reconnaître ce droit inhérent à l'autonomie gouvernementale? C'est comme si tous ces mois de négociations intensives, tous ces amoncellements de documents et d'ébauches, toutes ces conférences, tous ces sondages et ces référendums, tout cela n'avait pas vraiment été nécessaire.

## À l'instar d'un conte de fées

Notre chroniqueur Daniel Latouche faisait remarquer avec une pointe d'humour que, vue dans le miroir de la Commission royale, la Constitution canadienne se présente comme «la plus belle et la plus fine», à l'instar d'un conte de fées. Si seulement nos problèmes constitutionnels pouvaient se résoudre aussi facilement! La Commission n'a pas de pouvoir magique sur la Constitution ni (pour mélanger les métaphores) le pouvoir de donner au chanvre l'apparence du satin. Pour le meilleur ou pour le pire, nous sommes mariés avec l'actuelle Constitution, du moins jusqu'à ce que nous rassemblions nos énergies collectives pour tenter encore une fois de la réformer. Mais le pays ne déborde pas d'enthousiasme à cette perspective.

Pour les peuples autochtones, la question est encore plus fondamentale. Comme ils nous l'ont rappelé lors de nos audiences dans plus d'une centaine de collectivités du pays, les premiers habitants de l'Amérique du Nord ont traité de nation à nation avec les États européens, et ce, depuis leurs premiers contacts avec les Européens. À mesure que se déroulait l'histoire et même si les nouveaux venus se faisaient plus nombreux et influents, les autochtones ont continué d'affirmer leur droit à l'autonomie gouvernementale; dans bien des cas, ils ont conclu des traités qui respectaient ce droit. Habités à de telles relations depuis plusieurs centaines d'années, les autochtones ne sont pas prêts à concé-

der que leur autonomie gouvernementale dépende du référendum d'hier ou des négociations constitutionnelles de demain. Ils ont fait valoir que l'autonomie gouvernementale est leur héritage réel en tant que premiers habitants; transmis par leurs prédécesseurs, il a été reconnu dans la Proclamation royale de 1763 et le droit canadien, et respecté dans les traités signés avec la Couronne.

Autrement dit, l'autonomie gouvernementale est un droit constitutionnel inhérent, qui trouve ses racines dans le statut de nations indépendantes qu'avaient les peuples autochtones à l'époque du contact initial avec les Européens et que corrobore la longue histoire de leurs relations ultérieures avec les couronnes française et britannique. Aux yeux de nombreux autochtones, lorsque la Constitution a été modifiée en 1982 pour garantir leurs «droits existants — ancestraux ou issus de traités», leur droit inhérent à l'autodétermination au Canada était un des droits garantis. L'Accord de Charlottetown aurait rendu cette réalité explicite. Il n'aurait nullement créé ce droit; il l'aurait simplement confirmé.

Il est peut-être possible de mieux comprendre cette position si on la compare à une autre qui rallie la plupart des Canadiens. L'existence d'une société distincte au Québec ne dépendait pas du résultat du référendum constitutionnel de 1992. Il est vrai que cette réalité a été explicitement reconnue dans l'Accord de Charlottetown; elle a fait l'objet de négociations complexes et d'un long débat public. Mais le rejet de l'accord ne signifie pas que le Québec a cessé d'être une société distincte ou que le Code civil est mort et enterré! Ces éléments font partie intégrante de notre Constitution depuis longtemps.

Par exemple, le droit des Québécois à leur propre système juridique remonte à leur arrivée sur ce continent et a été confirmé par l'Acte de Québec en 1774, lequel reconnaît explicitement que les anciennes lois et coutumes du Canada prévalent dans toutes les affaires concernant «la propriété et les droits civils». Ce sont là des mots puissants qui se sont retrouvés dans la Loi constitutionnelle de 1867 et qui, à force d'être interprétés par les tribunaux, sont devenus une des pierres angulaires du caractère distinct du Québec. Plus d'un tribunal a succombé au charme de ces quelques mots et plus d'un gouvernement provincial s'est trouvé reconforté

grâce à eux. Est-il si étrange, par conséquent, que les peuples autochtones fassent eux aussi valoir les anciens traités ou la Proclamation royale de 1763 ou qu'ils soient rassurés par la garantie donnée en 1982 à leurs droits ancestraux et issus de traités?

Entendons-nous pour reconnaître que la Constitution du Canada n'est pas l'oeuvre d'un jour ni même l'oeuvre d'une génération. Elle n'est pas seulement le résultat de la cogitation des esprits éclairés qui ont conçu la Loi constitutionnelle de 1867 ou rédigé la Charte canadienne des droits et libertés. Elle ne s'est ni dressée ni effondrée avec l'Accord de Charlottetown.

Elle a une longue et complexe histoire, riche en événements et en rebondissements de toutes sortes. Reconnaissons aussi que l'histoire des relations entre les peuples autochtones et la Couronne n'est guère connue des Canadiens en général et que nous en avons encore à apprendre à cet égard. Chemin faisant, nous pourrions peut-être nous ouvrir l'esprit à l'idée que les autochtones n'ont pas perdu leur droit à l'autodétermination lorsqu'ils ont amorcé leurs relations avec la Couronne et que ce droit a survécu, malgré nombre de vicissitudes, jusqu'à ce jour.

Si la Commission devait être accusée de penser que le soleil constitutionnel ne s'est pas levé et qu'il ne s'est pas couché avec l'Accord de

Charlottetown, elle ne s'en indignerait pas. Oui, nous avons succombé à l'idée démodée que l'histoire a son importance. Nous poussons même l'audace jusqu'à dire qu'une meilleure connaissance de l'histoire des relations entre autochtones et non-autochtones pourrait favoriser une meilleure compréhension de la question. Dans notre récent document intitulé *Partenaires au sein de la Confédération: les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale et la Constitution*, nous avons scruté cette histoire et constaté qu'elle recèle plus qu'on pourrait le soupçonner. Nous avons conclu que le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale avait de solides fondements historiques et juridiques au Canada et que ce droit est vraisemblablement compris parmi les droits ancestraux et issus de traités que garantit la Loi constitutionnelle de 1982. Nous invitons cordialement les gens à lire notre document et à réfléchir sérieusement aux questions qui y sont abordées.

La Commission  
n'a pas de pouvoir  
magique sur la  
Constitution ni le  
pouvoir de donner  
au chanvre  
l'apparence  
du satin.

## Le grand dérangement

*La décision des Cris de Fort George de déménager a fait l'objet d'un vote de l'ensemble de la population*

SERGE DUBÉ

Conseiller  
Vice-présidence  
Affaires amérindiennes et inuit

Dans l'éditorial intitulé «Sisyphes et ses oeuvres» (LE DEVOIR, 2 septembre), vous écrivez: «Comment ne pas se scandaliser de ce qu'on se contente de dire des Cris de Chisasibi, eux qu'on a carrément déportés de leur île y a 20 ans.»

Ayant participé aux négociations qui ont abouti à la Convention de Chisasibi de 1978, je me permets de faire une mise au point.

Les travaux de la Baie-James n'ont entraîné, en fait, aucune «déportation», ni déplacement de population.

En 1975, dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Société d'énergie de la Baie-James s'est engagée à «contrôler l'érosion future de l'île de Fort George à proximité de l'embouchure de la Grande Rivière dans la mesure nécessaire pour conserver quant à l'essentiel la configuration actuelle de l'île, particulièrement en ce qui concerne l'établissement de Fort George et les autres installations existantes.»

En 1977, lorsque la SEBJ a voulu modifier les plans du site de LG1, les Cris ont invoqué leur crainte de l'érosion de l'île pour obtenir, entre autres, par le biais de la convention de Chisasibi de 1978, que les sommes prévues par la SEBJ pour la protection contre l'érosion, soit un montant de 40 millions\$, servent à déménager la communauté de l'île au site actuel, sur la rive sud de la Grande Rivière à environ 10 kilomètres de l'embouchure.

Les Cris avaient aussi d'autres raisons de vouloir déménager leur communauté.

Les Cris avaient  
en main des  
études indiquant  
que tôt ou tard  
l'île serait  
trop petite pour  
contenir la  
croissance de leur  
communauté.

Ils avaient en main des études socio-économiques et démographiques qui indiquaient que tôt ou tard l'île serait trop petite pour contenir la croissance de leur communauté.

De fait, le village de Fort George était déjà relativement exigu en 1977 alors qu'il comptait 1651 Cris.

En 1991, le Registre des Amérindiens dénombreait 2554 Cris à Chisasibi.

Dans le préambule, il est écrit notamment «que la Bande de Fort George, depuis quelque temps déjà, se montre intéressée à se reloger sur la terre ferme; que, suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la bande de Fort George a décidé de se reloger si cela était possible; que la dite étude a démontré les nombreux avantages et bénéfices à long terme que le relogement présenterait pour la communauté de Fort George.»

Pour une confirmation de cette interprétation des événements, je vous invite à lire l'histoire que qu'en fait le Conseil de bande de Chisasibi dans un dépliant publié récemment.

«Le déménagement s'est avéré nécessaire en raison de la possibilité d'érosion que des changements du débit de la Grande Rivière pourraient causer et du désir des Cris de Chisasibi de se relocaliser sur la terre ferme.» (*To live in harmony with nature: Chisasibi, Chisasibi Band Council*, notre traduction.)

La décision des Cris de Fort George de déménager a fait l'objet d'un vote de l'ensemble de la population de la communauté.

La Convention de Chisasibi, signée par les Cris, Hydro-Québec, la SEBJ, la SDBJ, et les gouvernements du Québec et du Canada, est venue définir les modalités de ce relogement.

## Hegel et Haïti

*Dans la Philosophie de l'Esprit, le philosophe pose la problématique haïtienne de son époque*

MICHEL-ANGE MOMPLAISIR

Professeur  
Université d'État d'Haïti

C'est dans des pages on ne peut plus complexes de la *Philosophie de l'Esprit* que le philosophe Hegel pose la problématique haïtienne de son époque. Dans l'*addendum* de cet ouvrage, il écrit: «L'aptitude à la culture ne peut leur être refusée (les Nègres). Ils n'ont pas seulement ici et là adopté avec la plus grande reconnaissance le christianisme et parlé de la liberté qu'ils ont obtenue grâce à lui après une longue servitude de l'esprit, mais ils ont aussi à Ayti fondé un État selon des principes chrétiens.»

Haïti est donc bel et bien mentionnée comme état, et non Saint-Domingue, la colonie. Cependant, sur l'indépendance de ce pays, pas le moindre mot. Hegel n'était-il pas renseigné sur un événement aussi internationalement connu? Pouvait-il ignorer l'échec de la plus grande expédition militaire française, l'expédition de Leclerc, organisée par Bonaparte qu'il appelle «le prince des batailles» et dont il vante «les grands coups de génie?»

Le passage de Hegel des «figures de conscience» aux «figures de l'esprit» pour saisir le mouvement de l'histoire me semble compenser un tel silence. Autant dans la *Philosophie de l'Esprit* que dans la *Philosophie du Droit*, il insiste sur les inégalités sociales entre les Spartiates et leurs esclaves, les Ilotes. Quand Sparte était menacé, on armait les Ilotes. Sitôt le péril passé, ils étaient massacrés. Dans cette «figure de conscience», le philosophe fait sans nul doute allusion au célèbre massacre des esclaves dénommés les Suisses de l'histoire haïtienne. Quant aux révoltes qui, depuis la cérémonie nocturne du Bois Caïman, le 14 août 1791, jusqu'à la sanglante bataille de Vertières, le 18 novembre 1803, débouchèrent sur la liberté et l'État d'Ayiti, elles peuvent être appréhendées comme une «figure de l'esprit».

L'émancipation des colonies françaises n'est pas du tout rapportée. Par contre, Hegel parle clairement de l'affranchissement des colonies de l'Angleterre, du Portugal, de l'Espagne. «Les mouvements de rébellion dans les colonies espagnoles sont suscités et conduits par des créoles, un peuple de sang mêlé», écrit-il dans la *Raison dans l'histoire*. Bien plus, il affirme dans la *Philosophie de l'histoire* que: «Ayti a pris une part déterminante dans l'accession de cinq colonies espagnoles à l'indépendance.»

Quant à l'échec de Napoléon dans son «projet

d'empire dans la Caraïbe» et la «fin du Colosse à Sainte-Hélène», ils ne sont que la suite logique de la dialectique domination servitude, communément appelée la dialectique du maître et de l'esclave.

«On n'impose pas aux autres pays des institutions et des moeurs adaptées aux nations européennes», écrit-il toujours dans la *Raison dans l'histoire*. De même, «aucun homme d'État, pas même Napoléon, ne pouvait en 1799 retourner à l'ancien régime sans être balayé du pouvoir». Et, plus loin, «en essayant de conquérir l'Europe, de 1792 à 1815 car l'idée révolutionnaire pouvait être considérée comme une idée de progrès, de civilisation, mais la France a été vaincue, ce qui prouve que l'idée première était fautive bien avant la démonstration».

C'est également dans le sens de l'inversion dialectique, base de la progression de la pensée hégélienne, qu'il faut comprendre son penchant vers Toussaint Louverture, chrétien, ne serait-ce que par opportunisme politique, plutôt que pour Dessalines, dénoncé comme vodouisant. Il convient aussi de noter que Hegel avait souhaité une abolition progressive de l'esclavage, ce qui rejoint parfaitement les vues politiques de Toussaint Louverture.

Dans l'*État de Droit*, il souligne en effet que «le passage de la religion païenne à la religion chrétienne est la révolution la plus étonnante de l'humanité». Mais, plus loin, voilà qu'il constate l'échec de la religion chrétienne. Celle-ci «a failli à sa mission dans le monde».

Dans cette même démarche dialectique, on comprend pourquoi, après avoir pris position contre l'esclavage, à Borne de 1793 à 1796, il y voit par la suite «une forme de socialisation». C'est pourquoi, Hegel fut bel et bien perçu comme un raciste. Cependant, les études actuelles invitent à beaucoup de prudence. Le système hégélien, loin de ressembler à une structure paralysée, reste toujours ouvert à des concepts nouveaux.

Comment Hegel verrait-il la problématique haïtienne actuelle? Vraie situation dialectique faite d'un contraste de supermère grimaçante, dégradante, face à une supermère insouciant, aveuglante, arrogante. La philosophie dialectique de Hegel ne freine nullement la dynamique de l'histoire. Bien au contraire, elle tend au dépassement grâce au rythme syncopé des progrès de l'esprit dans l'évolution historique.

Haïti passe de nos jours par ce que Hegel appellerait «une médiation négative». Celle-ci doit inéluctablement lui assurer un devenir exaltant.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrasac, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'Information politique: José Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeault (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (communis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Gylsaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires), Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-Françoise Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabert (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline DesRosières, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michèle Schneider, Marie-Françoise Turgeon, Christiane Vaillant. LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marion Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan. CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## TAPIE

## Le soutien de Mitterrand

SUITE DE LA PAGE 1

Sauf qu'en France, l'affaire prend inévitablement une tournure politique difficilement imaginable au Canada. D'abord, le propriétaire et président de l'Olympique est nul autre que le député socialiste des Bouches-du-Rhône et ancien ministre de la Ville du gouvernement de Pierre Bérégovoy, Bernard Tapie. La dernière et probablement la seule vedette populiste du Parti socialiste.

Ce n'est pas la première fois que cet ancien boxeur et vendeur de téléviseurs est mis en cause. Spécialisé dans le sauvetage des entreprises en difficulté, «le boss» s'est retrouvé en cour après la revente de plusieurs sociétés, dont une maison d'importation de produits électroniques Toshiba. Cette dernière affaire, qui s'est soldée en décembre dernier par un non-lieu, lui coûta son poste de ministre de la Ville pendant sept mois. Son adversaire à l'élection législative de mars dernier, le RPR Hervé Fabre-Aubrespy, vient aussi de déposer un recours en annulation accusant Tapie d'avoir dépassé les plafonds de dépenses électorales admises.

«On veut la peau de Tapie», clament ses proches. Tapie est accusé par l'ancien entraîneur de l'équipe de Valenciennes, Boro Primorac, d'avoir voulu étouffer l'affaire lors d'une rencontre le 17 juin dans son bureau de Paris. Il a pour seul alibi Jacques Mellick, lui-même député socialiste de Béthune, une petite ville du nord.

Cela fait déjà deux socialistes, sans compter un troisième, et non le moindre: François Mitterrand qui, le 14 juillet dernier, a apporté son soutien à son ancien ministre et invité les magistrats à faire preuve de «prudence». Une déclaration qui aurait probablement entraîné une démission dans les parlements de tradition britannique. Mais le président français a rarement abandonné ses fidèles, même lorsqu'ils étaient accusés de corruption.

Dans le tollé de la presse française contre les sanctions de l'Union européenne de football, seul le quotidien de droite Le Figaro est demeuré muet. Car «s'attaquer à Tapie, c'est indirectement s'en prendre à Mitterrand», explique Yves Mény, auteur de La corruption de la République, pour qui l'affaire Tapie n'est que la dernière d'une série de scandales qui ont secoué la France depuis quelques années.

«Urban», «Botton», «fausses factures», «Société générale» et maintenant «Tapie», tels sont les noms énigmatiques des «affaires» qui occupent la une de la presse française. Les politiciens français seraient-ils plus véreux que les autres?

Non, explique Yves Mény. «L'augmentation des frais des partis politiques, la décentralisation des pouvoirs (75% des dépenses de l'État sont faites par les collectivités) et les changements de valeurs de la société ont entraîné une recrudescence des affaires. Or, on est très enclin en France à excuser la corruption qui n'est pas destinée à l'enrichissement personnel». En 1990, une loi de l'Assemblée nationale avait d'ailleurs amnistié tous les faits de corruption liés au financement des partis politiques.

Mais les mœurs politiques à l'américaine sont en train d'avoir raison de la «spécificité» française.

«On se doute depuis longtemps que certains matchs de football font l'objet de transactions douteuses. Ce qui est nouveau, c'est que l'affaire ne soit pas étouffée et qu'elle se rende sur la place publique, ajoute Gilles Gaertner, auteur de L'argent facile, dictionnaire de la corruption en France. Les magistrats se font plus pugnaces et la presse fait du journalisme d'investigation. Si les socialistes en ont été les principales victimes, c'est peut-être qu'ils avaient la prétention d'être plus purs que la droite».

En bannissant l'équipe de Marseille de la coupe d'Europe, l'Union européenne de football envoie un message clair au football et peut-être aussi aux hommes politiques français. Après l'opération «mains propres contre la mafia italienne», on parle de plus en plus en France d'une opération «pieds propres».

**DROGUES...  
PAS BESOIN!**

## OLP Un succès personnel pour Arafat

SUITE DE LA PAGE 1

sance entre les deux parties était acquis depuis qu'elles avaient secrètement négocié en Norvège un accord sur l'autonomie palestinienne.

Les difficultés de dernière minute portaient sur la formulation par l'OLP de son renoncement à la violence à l'encontre d'Israël. Mais les négociateurs israéliens se sont déclarés satisfaits du compromis trouvé.

Selon Yitzhak Rabin, Yasser Arafat s'est engagé à inviter les Palestiniens à mettre fin à l'intifada, qui a fait plus d'un millier de morts dans leurs rangs depuis bientôt six ans.

Les mouvements radicaux palestiniens hostiles à Yasser Arafat, qui craignent qu'une telle initiative ne déclenche une guerre interpalestinienne, ont encore juré hier de «saboter» le rapprochement avec Israël et de poursuivre la lutte armée.

Mais de source proche des radicaux, on concède en privé qu'«affronter Arafat est pratiquement impossible à l'heure actuelle car le rapport de force est en sa faveur».

L'accord d'autonomie, dont ses négociateurs palestiniens soulignent qu'il jette véritablement la première pierre d'un futur État palestinien indépendant, pourra donc être signé dès lundi.

Il n'attendait plus en effet que la reconnaissance mutuelle de ses signataires et Johan Holst a déclaré à Tunis que la cérémonie de signature aurait bien lieu à la Maison-Blanche comme le souhaitait le président Bill Clinton.

Ces dénouements diplomatiques constituent un succès personnel pour Yasser Arafat, qu'Israël tenait encore naguère pour le diable même, dont la politique pragmatique patiemment imposée à l'OLP malgré une forte op-

position intérieure se voit ainsi récompensée.

Le leader palestinien espère bien que, dans la foulée, Washington va aussi reconnaître l'OLP, comme le président Bill Clinton a d'ailleurs laissé entendre hier soir qu'il le ferait dès l'annonce de la reconnaissance entre Israël et l'OLP.

Les dirigeants de nombreux pays ont exprimé leur satisfaction, hier, après l'annonce de l'accord de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP dont la signature devrait mettre fin à 30 ans d'hostilités.

Le président américain Bill Clinton s'est dit «enthousiasmé» par cet accord et a indiqué qu'il avait félicité depuis l'avion présidentiel Air Force One le premier ministre israélien Yitzhak Rabin à son annonce. «Je suis enthousiasmé par les informations selon lesquelles Israël a passé un accord avec l'OLP. Je suis très heureux que cela se soit finalement produit», a-t-il déclaré.

A Ottawa, le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a exprimé hier la satisfaction du Canada devant la reconnaissance mutuelle intervenue entre Israël et l'OLP: «Pour le Moyen-Orient, il s'agit d'un événement historique qui incarne une volonté tangible de la part de deux anciens ennemis de conclure la paix dans la région. Cette tournure est porteuse d'espoir», a dit le ministre.

Le président français François Mitterrand a salué «le courage» et «l'intelligence» des protagonistes de la négociation. «J'en suis heureux, bien entendu», a-t-il dit au cours d'une émission télévisée spéciale à laquelle ont également participé le président de l'OLP, Yasser Arafat, et brièvement le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres. Cet accord, a-t-il commenté, parlant des responsables d'Israël et de l'OLP «prouve que ce sont des hommes d'envergure». Il s'agit, a-t-il ajouté,

«d'un acte de fondateur de paix».

A Londres, le gouvernement britannique a salué «cette nouvelle avancée majeure» et espéré qu'elle conduira rapidement à la signature de l'accord sur la reconnaissance mutuelle et de l'accord sur l'administration intérieure».

Le gouvernement espagnol a qualifié l'accord de pas historique dans le développement du processus de paix au Proche-Orient dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Le président portugais Mario Soares a adressé de son côté des messages au premier ministre israélien Yitzhak Rabin, au ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres et au responsable palestinien Yasser Arafat se félicitant de leur «courage et lucidité».

Le ministre autrichien des Affaires étrangères, Alois Mock, a qualifié l'accord de «pas important en vue d'une solution du problème du Proche-Orient», tout en mettant en garde contre une «euphorie démesurée». «Les événements des derniers jours ne sont pas une grande percée mais une contribution importante en vue d'une solution à long terme», a-t-il déclaré à Vienne après l'annonce de la reconnaissance mutuelle.

Le président de la Commission européenne Jacques Delors s'est «réjoui» de l'accord qui est, selon lui, «un pas essentiel vers l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient».

Le porte-parole du Saint-Siège a enfin fait part de la satisfaction du Vatican. «Nous espérons, a-t-il indiqué, que quelque soit le résultat de ce processus, il réussira à atteindre le point où une patrie sera reconnue au peuple palestinien et la sécurité sera accordée à l'État d'Israël».

## FESTIVAL

## Le masculin devient féminin

SUITE DE LA PAGE 1

perdait dans le choc des effets spéciaux. M. Butterfly est une histoire d'amour, et avant tout un hommage au célèbre opéra de Puccini. Le film ouvre sur une scène classique de la belle Asiatique pleurant sur les trahisons de la passion. Dans la salle, un autre Blanc se laissera charmer par la beauté orientale, en l'occurrence un diplomate en mission à Pékin.

Le film se situe au milieu des années soixante, en pleine Chine de Mao sur fond de révolution culturelle. Jeremy

Irons sera ce consul troublé. Il était déjà un des acteurs fétiches de Cronenberg, mais depuis qu'on l'a vu dans Damage, de Louis Malle, il est devenu pour tous l'incarnation de la passion amoureuse.

Il faut voir son célèbre regard mouillé chavirer pour la belle étrangère, il faut voir aussi cette dame qui n'en est pas vraiment une, personnage équivoque, qui séduit justement par le mystère de son genre indéfini. Le corps chez Cronenberg est une substance en métamorphose, mais ici plutôt que de se contorsionner, il se contente de basculer d'un genre à l'autre. Le masculin devient féminin.

## CERVEAU

## Des pertes de mémoire

SUITE DE LA PAGE 1

des femmes intelligentes et accomplies qui sont incapables de se vêtir, le matin, parce qu'elles ont perdu leurs facultés mémorielles à cause de la rupture d'un implant.

Mme Tardif note pour sa part que les femmes lui ont fait état de difficultés de concentration, de pertes de mémoire, d'oubli de numéros de téléphone jusque la famille.

«Moi-même, je ne peux plus coordonner mes mouvements pour taper à la dactylo. Je ne peux plus en même temps regarder la feuille et actionner les clés», dit-elle.

Selon le Dr Patten, c'est la rupture d'un implant qui est à l'origine des problèmes neurologiques des femmes dont il a étudié le cas. Il a notamment découvert un ralentissement du flux sanguin au cerveau de femmes dont l'implant mammaire s'était rompu. Certaines de ces femmes subissaient des pertes de mémoire graves au point de perdre totalement la carte des jours durant, un phénomène aussi observé par Mme Tardif.

«Si tu "sniffes" de la colle, illustre-t-elle, il y a un effet. Alors on peut facilement croire que la présence d'un produit chimique dans le corps d'une femme a aussi un impact».

Mme Tardif faisait moins directement le lien entre la rupture d'un implant et les changements de comportement dont font état les femmes porteuses d'un tel implant.

Le Dr Patten soutient, lui, que tous les implants mammaires sont soumis aux lois de la physique et se dégradent avec le temps, si bien qu'ils se rompent inévitablement un jour ou l'autre.

Environ deux millions d'Américaines et 150 000 Canadiennes ont reçu des implants mammaires depuis 1961: 35% des prothèses furent mises en place après une mastectomie et quelque 65% l'ont été pour des raisons esthétiques.

Selon l'Association américaine des chirurgiens plasticiens, 92% des femmes ayant reçu un implant en sont parfaitement satisfaites. Pourtant, de nombreux chercheurs font un lien entre ces implants et certains maux, et des associations de femmes porteuses d'implant les ont aussi dénoncés.

Les implants mammaires sont actuellement interdits en Amérique du Nord et ne peuvent être utilisés que dans des cas très particuliers.

## Soignés au Canada

Toronto (PC) — Quatre blessés bosniaques ont été, hier matin, mis à bord d'un avion à destination du Canada, a déclaré un porte-parole des Forces canadiennes depuis la base militaire d'Ancona, en Italie.

Le porte-parole des Forces armées canadiennes a dit que le Challenger avait quitté l'Italie tôt en matinée et que le vol devait durer environ neuf heures.

La première escale de ce vol humanitaire est la base de Shearwater, en Nouvelle-Ecosse.

## La récession frappe durement Hydro-Québec, soutient le PQ

PRESSE CANADIENNE

Québec — Hydro-Québec vendrait moins d'électricité que prévu en 1993, 1994 et 1995 et cette révision à la baisse se traduirait par une diminution de 8,2 térawatts-heure et des revenus de l'ordre de 410 millions\$.

C'est ce qu'a soutenu hier, en commission parlementaire, le député péquiste de Joliette, Guy Chevrette, en déposant un document interne de la société d'État qui conclut que «la récession est plus dure et plus longue que prévu».

La ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, ne s'est pas laissée impressionner par les arguments et les documents du député de Joliette, en expliquant que ces prévisions «ne sont jamais coulées dans le béton», qu'il faut les réviser à tous les trimestres, selon les projets de développements industriels, mais que de toute manière, elles s'avèrent dans l'ensemble assez justes à la fin de la période de prévisions.

La ministre s'est par ailleurs interrogée sur la validité de ce document, c'est-à-dire si les autorités d'Hydro-Québec l'avaient accepté.

Dans cette note de service (non signée), on mentionne qu'en raison de ces baisses de revenus, «Hydro-Québec ne paiera pas de dividendes au gouvernement du Québec en 1993, et l'impact des taxes imposées par le gouvernement se fera lourdement sentir sur le budget d'Hydro-Québec. Il faut s'attendre à d'autres coupures budgétaires si on veut éviter des hausses de tarif qui coïnceraient davantage le consommateur».

M. Chevrette a alors demandé pourquoi Hydro-Québec fait adopter un plan de développement alors qu'il le révisé trois mois plus tard. «La première année, Hydro-Québec nous fait adopter un plan, la deuxième année on le révisé et la troisième année, on nous présente un nouveau plan», a ajouté, laconique, le député de

Joliette.

Mme Bacon, beaucoup plus calme que d'habitude, a d'abord invité son «ami d'en face» à faire preuve de prudence et à faire attention à ce que l'on dit.

«En ce moment, il n'y a rien qui nous dit que le plan de développement (que le conseil des ministres a entériné mercredi dernier) est changé, qu'il est révisé à la baisse».

«Je pourrais dire au député de Joliette que les grandes orientations d'Hydro-Québec n'ont pas changé...», a expliqué Mme Bacon.

## Un plan de développement très souple

La ministre a ajouté que les chiffres fournis par la société d'État sont les mêmes que ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources, de l'Office national de l'énergie et du ministère fédéral de l'Énergie.

«Les projets d'Hydro-Québec ne font pas l'objet d'échéanciers serrés dans le plan de développement, et la date de mise en service peut être plus ou moins hâtive, mais ces projets demeurent dans le plan de développement», a expliqué la ministre.

«Un plan de développement d'Hydro-Québec est fait d'une façon très souple, ce qui permet à Hydro-Québec de rajuster son tir, mais le plan ne change pas dramatiquement», a ajouté Mme Bacon en tentant de minimiser les propos du député de Joliette.

Elle a rejeté l'allusion de M. Chevrette sur «la tentative d'induire la population en erreur».

«C'est tout à fait faux; des scénarios, c'est basé sur des hypothèses».

«Il y a une croissance économique, il y a l'inflation et il existe des entreprises qui ne connaîtront pas la croissance économique prévue, et vice versa», a dit Mme Bacon en demandant d'attendre à janvier prochain alors que seront dévoilés d'autres chiffres qui sont presque les mêmes prévisions que celles d'aujourd'hui, selon la ministre.

**POUR L'AVENIR DES ENFANTS**

**unicef**   
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS  
ANNONCES CLASSÉES  
PUBLICITÉ  
NUMÉRO SANS FRAIS

(514) 985-3344  
(514) 985-3344  
(514) 985-3399  
1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
À DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355